

**Programme d'apprentissage
en milieu de travail**

**Ouvrière ou ouvrier
sylvicole - débroussailleur**

**Guide de la compagne ou du
compagnon d'apprentissage**

EQ-5031-01 (04-2015)

Mai 2001

Ce document a été réalisé par le Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier en partenariat avec la Commission des partenaires du marché du travail et Emploi-Québec, à partir de la norme professionnelle du métier d'ouvrière ou ouvrier sylvicole - débroussaillieur. Il contient les compétences à maîtriser pour obtenir la qualification professionnelle de ce métier.



Responsable du projet	Annie Beaupré, ing. f. Directrice générale, CSMOAF
Coordination	Christine Bouliane, ing. f. Adjointe à la direction, CSMOAF
Recherche et rédaction	Catherine Rioux, c.o. organisationnel Coordonnatrice de la formation CSMOAF
Collaboration	Marie-Lou Ouellet Suzanne Châtelain Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle Commission des partenaires du marché du travail
Comité de validation pour la mise à jour du guide d'apprentissage	
Daniel Baker Ouvrier sylvicole en débroussaillage et maître compagnon Villeroy	Paul Cyr Formateur et maître compagnon en débroussaillage New Richmond

<p>Marlène Gignac Compagne d'apprentissage en débroussaillage Métabetchouan–Lac-à-la-Croix</p>	<p>Stephan Mercier Compagnon d'apprentissage en débroussaillage Notre-Dame-des-Pins</p>
<p>Pierrot Guénette Compagnon d'apprentissage en débroussaillage St-François-d'Assise</p>	<p>Jocelyn Roy Compagnon d'apprentissage en débroussaillage Maria</p>
<p>Michel Lavallée Direction au soutien des opérations régionales Emploi-Québec Saguenay – Lac-St-Jean</p>	<p>Lucie Audet Centre local d'Emploi de Dolbeau Emploi-Québec Saguenay – Lac-St-Jean</p>

REMERCIEMENTS

NOUS TENONS À REMERCIER DE FAÇON PARTICULIÈRE LES PERSONNES QUI ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE ET DES OUTILS AFFÉRENTS.

Responsable de la 1^{re} édition	Christian André, ing.f. Directeur général, CSMOAF
Coordination	Sylvie de la Chevrotière, c.o. Chargée de projets, CSMOAF
Recherche et rédaction	Denis Fournier, Ingénierie des emplois, des compétences et de la formation Diagnostic compétences inc.
Collaboration	Christine Bouliane, ing.f. Chargée de projets, CSMOAF Lyse Roberge, conseillère Direction du développement des compétences en milieu de travail Emploi-Québec Alain Girard, conseiller Direction générale adjointe à l'intervention sectorielle Emploi-Québec

Personnes-ressources pour la rédaction et la validation du profil de compétences et de la norme professionnelle	
Luc Lebel, ing.f., Ph.D. Professeur, Faculté de foresterie Université Laval, Québec	Luc Marchand, ing.f. Directeur, École forestière de La Tuque Commission scolaire de l'Énergie, La Tuque
Adrien Michaud, maître compagnon Ouvrier sylvicole – débroussailleur Packington	Robert Picher Expert-conseil en prévention-inspection CSST, Québec
Réjean Pedneault Ouvrier-sylvicole – débroussailleur Regroupement des travailleurs forestiers de Charlevoix, La Malbaie	Gordon Perreault Chef de service, secteurs primaire et manufacturier CSST, Québec
Donald Gagnon, directeur général Gestion DDG, Forestville	Jerry Roy, compagnon Ouvrier sylvicole – débroussailleur Groupement forestier de Champlain Saint-Georges-de-Champlain
Gino Jean Contremaître Groupe Nokamic inc., Dolbeau-Mistassini	Gervais Martel Ouvrier sylvicole – débroussailleur Les Éboulements

Gérald Landry, directeur général Groupement forestier de Kamouraska Saint-Alexandre	Jean Daigle, compagnon Ouvrier sylvicole – débroussailleur Ham-Nord
René Babin, président de la Conférence des coopératives forestières du Québec Coopérative d'aménagement forestier de la Baie-des-Chaleurs, New Richmond	Jean Lortich, compagnon Ouvrier sylvicole – débroussailleur La Patrie
Jean Goyard, directeur général Coopérative d'aménagement forestier Kinojévis-Abijévis, Rouyn-Noranda	Martin Bédard, représentant FTQ Ouvrier sylvicole – débroussailleur Métabetchouan
Robert Poulin Kruger inc. Trois-Rivières	Laval Côté, représentant CSN Ouvrier sylvicole – débroussailleur Chicoutimi
Vital Tremblay, directeur général Sylviculture Tramfor inc., La Baie	Mario Nadeau, représentant FTQ Ouvrier sylvicole – débroussailleur Chambord
Donald Duchesne, représentant CSST Québec	Claude Girard, représentant CSN Ouvrier sylvicole – débroussailleur Saint-David-de-Falardeau
Réjean Pedneault Ouvrier sylvicole – débroussailleur Regroupement des travailleurs forestiers de Charlevoix, La Malbaie	Paul Cyr, maître compagnon Ouvrier sylvicole – débroussailleur New Richmond

Personnes-ressources pour la rédaction et la validation du carnet d'apprentissage et du guide de la compagnie ou du compagnon d'apprentissage	
Jean-Guy Galarneau Société sylvicole de Mistassini Mistassini	Denis Racine Rénald Racine Société sylvicole de Chambord Lac St-Jean
Réjean Pedneault Groupement forestier de Charlevoix Charlevoix	Abel Savage Gestion forestière Floval Saint-Maurice
Daniel Pin Consultant forestier CLC – Camint inc. Hull	Robert Seuron Services forestiers R. Seuron inc. Des Ruisseaux
Benoît Pauzé Rénald Lacasse Coopérative forestière des Hautes- Laurentides Des Ruisseaux	Stéphane Tremblay Coopérative forestière Petit Paris Lac St-Jean

Table des matières

INTRODUCTION	7
PARTIE 1	9
LE PROGRAMME D'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL	11
LA COMPAGNE ET LE COMPAGNON D'APPRENTISSAGE	13
LE CARNET D'APPRENTISSAGE	15
LE DÉROULEMENT DU PAMT	21
DES CONSEILS POUR FACILITER L'APPRENTISSAGE	27
PARTIE 2	31
TABLEAU SYNTHÈSE DES COMPÉTENCES	33
DES INDICATIONS POUR L'ENSEMBLE DES COMPÉTENCES.....	35
DES INDICATIONS PROPRES À CHACUNE DES COMPÉTENCES.....	37
ENTRETENIR SES ÉQUIPEMENTS ET OUTILLAGES.....	39
PLANIFIER SES PARTERRES DE COUPE.....	53
RÉALISER LE PARCOURS.....	61
ANNEXE 1 – TABLEAU DES RISQUES POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ	71
ANNEXE 2 - GUIDE DE DÉMONSTRATION DES COMPÉTENCES.....	75
ANNEXE 3 – OUTIL DE SUIVI DES APPRENTISSAGES	95

INTRODUCTION

Bienvenue!

Vous avez accepté d'agir à titre de compagne ou de compagnon d'apprentissage pour une ou un de vos collègues qui s'est engagé (ou qui le fera prochainement) dans une démarche d'apprentissage de votre métier. Cette personne, appelée apprentie ou apprenti, aura besoin de votre aide et de votre expérience du métier pour mener à bien son projet.

Vous avez été choisi, bien sûr, en raison de l'expertise que vous avez acquise dans votre métier et de votre capacité à communiquer, mais aussi de votre désir d'aider vos collègues à développer leurs compétences. Au fil des ans, vous avez établi votre crédibilité et vous êtes maintenant prêt à faire profiter de votre expérience une ou des personnes qui débutent dans le métier.

Pour ce faire, vous aurez à accomplir différentes tâches, qui vont de la détermination des besoins de l'apprentie ou l'apprenti en matière de développement de compétences jusqu'à la confirmation de la maîtrise de ces compétences.

À quoi sert le guide de la compagne ou du compagnon d'apprentissage?

À titre de compagne ou de compagnon dans le cadre du Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT), vous serez appelé à guider l'apprentie ou l'apprenti dans le développement de ses compétences et à porter un jugement sur la maîtrise de celles-ci. Ce guide vous sera alors une aide précieuse. Il a été rédigé par le Comité sectoriel de la main-d'œuvre en aménagement forestier (CSMOAF), avec l'aide de spécialistes du métier.

Plus particulièrement, la première partie du guide précise les grandes lignes du Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT), votre rôle à titre de compagne ou de compagnon, les outils dont vous disposerez, les étapes à suivre et des conseils pour assurer le succès de la démarche.

La seconde partie contient un complément d'information sur l'apprentissage en milieu de travail. Elle constitue une référence pour la planification des activités d'apprentissage et comprend différentes indications pour vous venir en aide. Ces indications peuvent, d'une part, vous aider à mieux saisir les compétences visées et, d'autre part, vous aider à encadrer l'apprentie ou l'apprenti. Cette deuxième partie propose, dans un premier temps, des indications valables pour l'apprentissage de l'ensemble des compétences propres au métier et ensuite, des indications liées à chacune d'elles.

Nous vous invitons à lire ce guide avant d'entreprendre le Programme d'apprentissage en milieu de travail. De plus, en tout temps, vous pouvez communiquer avec la personne responsable à Emploi-Québec pour compléter les renseignements qu'il contient et obtenir des réponses à vos questions.

PARTIE 1

Le Programme d'apprentissage en milieu de travail

À qui s'adresse le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT)?

Le PAMT s'adresse à toute personne âgée d'au moins 16 ans, qui travaille dans une entreprise, ou qui est travailleuse ou travailleur autonome, et qui désire apprendre un métier¹. Il s'agit généralement d'une personne qui débute dans un métier ou qui l'exerce depuis peu.

Qu'est-ce que le PAMT?

L'apprentissage en milieu de travail est une démarche organisée et structurée qui permet à une personne de développer ou d'améliorer l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier, et ce, sur les lieux mêmes du travail.

Ainsi, le PAMT permet à une apprentie ou un apprenti d'acquérir les compétences requises pour réaliser l'ensemble des tâches d'un métier. Pour ce faire, cette personne est soutenue tout au long de sa démarche par une compagne ou un compagnon qui possède une expertise du métier. La durée du programme d'apprentissage peut varier selon l'expérience professionnelle de l'apprentie ou l'apprenti, sa formation scolaire, l'organisation du travail et d'autres facteurs. Le Comité sectoriel de la main-d'œuvre en aménagement forestier considère que la maîtrise des compétences essentielles du métier d'ouvrière ou ouvrier sylvicole - débroussaillier nécessite un apprentissage d'une durée maximale de

- 17 semaines si la personne possède au minimum 2 ans d'expérience dans l'exercice du métier;
- 34 semaines maximum si la personne possède moins de 2 années d'expérience dans le métier.

Qu'est-ce que le compagnonnage?

Le compagnonnage est l'approche que le PAMT privilégie pour le développement et l'évaluation des compétences propres à un métier. Il s'agit d'un mode d'apprentissage individuel, en milieu de travail, par lequel une travailleuse ou un travailleur expérimenté (la compagne ou le compagnon) soutient une personne en apprentissage (l'apprentie ou l'apprenti) dans le développement des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier. Ainsi, la compagne ou le compagnon assure l'encadrement de l'apprentie ou l'apprenti qui s'engage dans cette démarche. Quant à l'employeur, il met en place les conditions appropriées pour la réussite du PAMT et soutient la compagne ou le compagnon d'apprentissage dans son rôle.

¹. Des conditions particulières peuvent s'ajouter lorsqu'un métier est encadré par une loi qui impose d'autres obligations.

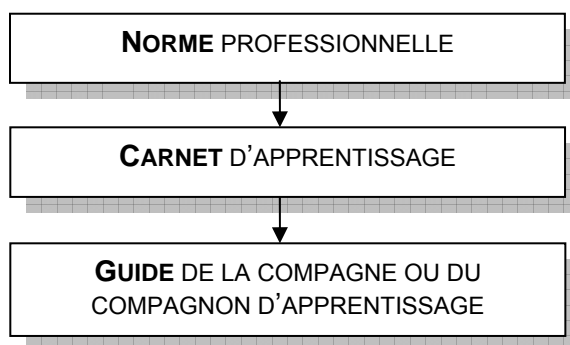
Quels sont les outils liés au PAMT?

À l'origine de tout PAMT, il existe une norme professionnelle. Celle-ci définit les compétences requises pour exercer un métier donné. Ces compétences ont été choisies par des gens qui exercent le métier en question².

Dans le contexte du PAMT, une compétence permet de réaliser des tâches selon des exigences et dans un contexte professionnel déterminé. Plus précisément, on considère que chaque compétence est basée sur des connaissances, des habiletés et des attitudes.

Bien que très importants, ces savoirs ne suffisent pas pour qu'on puisse juger qu'une compétence est maîtrisée. En effet, une personne est considérée comme compétente si elle est en mesure de mobiliser les savoirs appropriés au bon moment, de la bonne façon, dans le bon contexte et pour les bonnes raisons.

La norme professionnelle est la référence principale sur laquelle s'appuient le PAMT et les outils qui l'accompagnent, soit le carnet d'apprentissage (présenté en détail à la section suivante) et le guide de la compagne ou du compagnon d'apprentissage.



Qu'obtient l'apprentie ou l'apprenti?

Au terme du PAMT, l'apprentie ou l'apprenti pourra **obtenir un certificat de qualification professionnelle ou une attestation de compétence**, des documents officiels délivrés par la ou le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le **Certificat de qualification professionnelle (CQP)** pour un métier sera décerné lorsque l'apprentie ou l'apprenti, au terme de son apprentissage, aura maîtrisé **toutes** les compétences essentielles de la norme professionnelle.

L'**Attestation de compétence (AC)** sera décernée sur demande lorsque l'apprentie ou l'apprenti aura maîtrisé **une ou plusieurs** des compétences essentielles³ de la norme professionnelle **ou, s'il y a lieu, des compétences complémentaires**⁴.

Comment se fait le suivi administratif du PAMT?

Le suivi administratif du PAMT est la responsabilité d'Emploi-Québec. Il a pour but d'assurer que le programme se déroule conformément aux conditions établies. Ainsi, la rétroaction de la personne responsable à Emploi-Québec pourra permettre d'adapter le déroulement du PAMT, au besoin.

². Pour connaître la norme professionnelle correspondant à votre métier, consultez le site Web suivant : <http://guide-qualification.emploiquebec.gouv.qc.ca/apprentissage-qualification/apprentissage-travail/liste-metiers.asp>

³. Les compétences essentielles sont indiquées dans la norme professionnelle.

⁴. Les compétences complémentaires sont indiquées, s'il y a lieu, en annexe de la norme professionnelle.

LA COMPAGNE ET LE COMPAGNON D'APPRENTISSAGE

Quel est votre rôle à titre de compagne ou de compagnon?

La compagne ou le compagnon d'apprentissage est responsable d'encadrer l'apprentie ou l'apprenti durant le Programme d'apprentissage en milieu de travail. Elle ou il le soutient dans le développement des compétences du métier, en évalue la maîtrise et la confirme formellement.

La compagne ou le compagnon joue un rôle de guide, de facilitateur de l'apprentissage, et devient un modèle pour l'apprentie ou l'apprenti. Notons que cette personne n'est pas nécessairement le supérieur hiérarchique de l'apprentie ou l'apprenti; il peut tout aussi bien s'agir d'une ou d'un collègue.

Sur le plan administratif, vous devrez collaborer avec la personne responsable à Emploi-Québec afin d'assurer le succès du programme d'apprentissage.

Quelles compétences vous seront nécessaires pour agir à titre de compagne ou de compagnon d'apprentissage?

Vous êtes déjà reconnu comme experte ou expert dans votre métier et vous manifestez un intérêt certain à aider d'autres personnes à le maîtriser. Toutefois, vous aurez besoin d'autres habiletés pour assurer l'encadrement de l'apprentie ou l'apprenti. Plus particulièrement, le rôle de compagne ou de compagnon exige que vous ayez la capacité de communiquer efficacement, en particulier avec l'apprentie ou l'apprenti, ainsi que de mettre en œuvre des compétences liées à la détermination de ses besoins, à la planification, au suivi et à l'évaluation de ses apprentissages.

Comment pouvez-vous améliorer vos compétences d'accompagnement?

Emploi-Québec donne une séance d'information obligatoire de trois heures à toutes les personnes qui agissent à titre de compagne ou de compagnon d'apprentissage dans le cadre du PAMT.

Par ailleurs, considérant l'importance du rôle de la compagne ou du compagnon dans les stratégies de développement des compétences, une norme professionnelle de Compagnon⁵ a été approuvée par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Elle est accompagnée de différents outils visant à soutenir le développement et l'évaluation des compétences des personnes qui se destinent à occuper des fonctions d'accompagnement. La norme et les outils servent de référence pour des formations de deux jours que les comités sectoriels de main-d'œuvre offrent aux personnes intéressées à parfaire leurs compétences en matière de compagnonnage.

⁵. Commission des partenaires du marché du travail. Norme professionnelle : Compagnon, novembre 2006.

Le CSMOAF offre une formation de compagnes ou compagnons en débroussaillage qui permet à celles-ci ou ceux-ci de développer à la fois leurs compétences pédagogiques et techniques sur le terrain. De plus, les compagnes ou compagnons y apprendront à utiliser les outils liés au PAMT, à planifier des activités d'apprentissage et à réaliser des démonstrations pratiques et des évaluations. À ce jour, depuis le début du PAMT en débroussaillage en 2001, plus d'une centaine de compagnes ou compagnons ont été formés par le CSMOAF. Pour plus d'information au sujet de cette formation et du financement disponible, veuillez contacter directement le CSMOAF au numéro sans frais 1-877-864-7126.

LE CARNET D'APPRENTISSAGE

Qu'est-ce qu'un carnet d'apprentissage?

Comme nous l'avons vu précédemment, en plus du guide de la compagne ou du compagnon que vous avez entre les mains, un autre outil sera essentiel pour vous aider à encadrer l'apprentie ou l'apprenti; il s'agit du carnet d'apprentissage. Contrairement au guide, le carnet est utilisé autant par l'apprentie ou l'apprenti que par vous-même.

Le carnet d'apprentissage vise d'une part à informer l'apprentie ou l'apprenti sur l'ensemble des compétences qu'elle ou il devra développer pour apprendre le métier. D'autre part, il lui permet de suivre sa progression tout au long du PAMT.

De plus, le carnet d'apprentissage vous permet de consigner vos observations au fur et à mesure et, à la suite d'évaluations, de noter les jugements que vous portez sur la maîtrise des compétences de l'apprentie ou l'apprenti.

Le **CARNET EST LE SEUL DOCUMENT** OÙ SERA CONSIGNÉ LE RELEVÉ DÉTAILLÉ DES COMPÉTENCES QUE L'APPRENTIE OU L'APPRENTI AURA ACQUISES; **IL LUI APPARTIENT DONC DE LE CONSERVER PRÉCIEUSEMENT.**

Que contient le carnet d'apprentissage?

Le carnet d'apprentissage est composé de trois parties et de trois annexes. Il comprend les sections décrites ci-dessous.

Partie 1

De l'information sur l'apprentissage, le suivi et la sanction

Cette section vise à informer l'apprentie ou l'apprenti des caractéristiques générales du PAMT.

De l'information sur le métier visé

Le carnet d'apprentissage présente d'abord une description générale du métier visé. Cette description, extraite de la norme professionnelle, permet de dresser le profil que les employeurs recherchent, de décrire les grandes responsabilités du métier et de donner une vue d'ensemble des conditions dans lesquelles il est exercé. On y trouve également la description des attitudes et des comportements professionnels nécessaires pour exercer le métier.

Le tableau synthèse des compétences

Ce tableau synthèse présente l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice du métier, accompagnées des éléments de compétence qui les composent.

Partie 2

Le plan individuel d'apprentissage

Il s'agit d'un document qui sert à établir les apprentissages que l'apprentie ou l'apprenti devra réaliser en tenant compte des aspects du métier qu'elle ou il maîtrise déjà au début du PAMT, s'il y a lieu. Le plan individuel d'apprentissage délimite le parcours personnel de l'apprentie ou l'apprenti, qui peut être plus ou moins long. À titre de compagne ou de compagnon, vous devrez établir le plan individuel d'apprentissage⁶, avec la contribution de l'apprentie ou l'apprenti.

Partie 3

Les compétences visées

Dans la partie 3 du carnet d'apprentissage, chacune des compétences qui composent la norme professionnelle fait l'objet d'une **présentation détaillée**. Cette description est importante pour vous à titre de compagne ou de compagnon puisqu'elle constitue votre référence pour planifier, suivre et évaluer les apprentissages de l'apprentie ou l'apprenti. La grille de lecture présentée dans la section suivante permet de bien comprendre les différentes sections de la norme professionnelle décrivant chacune des compétences, soit :

- 📁 l'énoncé de la compétence;
- 📁 le contexte de réalisation;
- 📁 les éléments de compétence, qui précisent les grandes étapes de celle-ci;
- 📁 les critères généraux de performance;
- 📁 les critères particuliers de performance.

La présentation détaillée de chacune des compétences est suivie d'une section visant à établir les conditions particulières dans lesquelles l'apprentissage se déroule, soit l'environnement de travail dans lequel la compétence est acquise, les types d'équipements et le matériel avec lesquels les apprentissages sont réalisés ainsi que toute autre information pertinente. À titre de compagne ou de compagnon d'apprentissage, vous devrez remplir cette section.

Enfin, une dernière section est consacrée à la confirmation de la maîtrise de chaque compétence, après évaluation par la compagne ou le compagnon. Vous le ferez en y apposant votre signature. Dans la même section, l'apprentie ou l'apprenti confirmera ensuite qu'elle ou il a bien effectué les apprentissages en question et pris connaissance des résultats de l'évaluation. De la même façon, l'employeur y apposera sa signature pour confirmer qu'il a aussi été informé des résultats de l'évaluation. Notons que ni la signature de l'apprentie ou l'apprenti ni celle de l'employeur ne visent à confirmer la maîtrise de la compétence. À titre de compagne ou de compagnon, vous êtes le seul juge en cette matière.

⁶. Il sera question de cette étape à la section *Déroulement du PAMT* présentée ci-après.

Annexes

Annexe 1 – Le tableau des risques liés à la santé et à la sécurité du travail

La première annexe du carnet d'apprentissage présente les principaux risques du métier en matière de santé et de sécurité du travail. À titre de compagne ou de compagnon, vous devriez examiner ce tableau avec l'apprentie ou l'apprenti et l'encourager à discuter de son contenu avec vous.

Annexe 2 – Les renseignements sur l'employeur

La deuxième annexe permet de suivre, s'il y a lieu, le cheminement de l'apprentie ou de l'apprenti dans ses différents lieux d'apprentissage, et ce, pendant toute la durée du PAMT.

Annexe 3 – Le tableau synthèse de la compétence maîtrisée

La dernière annexe du carnet d'apprentissage permet de dresser un portrait rapide de l'ensemble des compétences dont la compagne ou le compagnon a confirmé la maîtrise. Cet outil fournit à l'apprenti ou l'apprentie une vue d'ensemble de la progression de ses apprentissages et lui indique, le cas échéant, les compétences qu'il lui reste à maîtriser pour obtenir son certificat de qualification professionnelle. Cet outil est également utile à la personne responsable à Emploi-Québec.

Que signifie l'information sur chacune des compétences indiquée dans la partie 3 du carnet d'apprentissage?

ÉNONCÉ DE LA COMPÉTENCE

L'énoncé de la compétence décrit ce que l'apprentie ou l'apprenti doit être capable de faire à la fin de son apprentissage.

CONTEXTE DE RÉALISATION

Il s'agit du contexte dans lequel la compétence est mise en œuvre dans le milieu de travail. Il sert à :

- ◇ décrire l'environnement dans lequel la compétence s'exécute;
- ◇ fixer les limites de la compétence;
- ◇ indiquer les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre.

<p>CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE</p> <p>Ces critères portent sur des aspects liés à la compétence dans son ensemble. Ils vous serviront à juger de l'atteinte de la compétence, en évaluant des aspects tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ la qualité du produit ou du service; ◇ la durée acceptable pour la réalisation du travail; ◇ le respect du processus de travail; ◇ le respect des codes, normes ou règles; ◇ le mode d'utilisation des outils, de l'équipement ou du matériel; ◇ les attitudes à manifester, etc. 	<p>SECTION C À évaluer par la compagne ou le compagnon</p> <p>Ces critères sont transversaux et s'appliquent normalement à chaque élément de la compétence. La compagne ou le compagnon doit donc les considérer dans son évaluation avant de confirmer la maîtrise de chaque élément de la compétence.</p>
---	---

<p style="text-align: center;">Éléments de la compétence et critères particuliers de performance</p> <p>1.1. Élément de la compétence Ces éléments visent à décrire plus précisément la compétence. Chacun de ces éléments doit faire l'objet d'un apprentissage et d'une évaluation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Critères particuliers de performance Ces critères portent sur les mêmes aspects que les critères généraux de performance, mais ils servent à évaluer chacun des éléments de la compétence plutôt que son ensemble. ◇ Etc. 	<p>À remplir par l'apprentie ou l'apprenti</p>	<p>SECTION A</p> <p>Je suis en mesure de le faire (✓)</p>	<p>À remplir par la compagne ou le compagnon à la suite d'une évaluation</p>	<p>SECTION B</p> <p>J'atteste que l'apprentie ou l'apprenti satisfait aux exigences du critère (✓)</p>	<p>SECTION D</p> <p>J'atteste que l'apprentie ou l'apprenti maîtrise l'élément de compétence (Initiales de la compagne ou du compagnon et date)</p>
	<p>L'apprentie ou l'apprenti coche les éléments qu'elle ou il considère être capable d'effectuer.</p>	<p>Après avoir évalué formellement la performance de l'apprentie ou l'apprenti, vous devez cocher les critères particuliers que vous considérez qu'elle ou il a atteints.</p>	<p>Lorsque vous considérez que tous les critères de performance (section B et C) sont atteints, vous devez apposer vos initiales et inscrire la date pour confirmer que l'apprentie ou l'apprenti maîtrise l'élément de compétence.</p>		

COMMENTAIRES DE LA COMPAGNE OU DU COMPAGNON

Vous pouvez utiliser cet espace pour noter toute information relative à l'apprentissage ou à l'évaluation de l'apprentie ou l'apprenti.

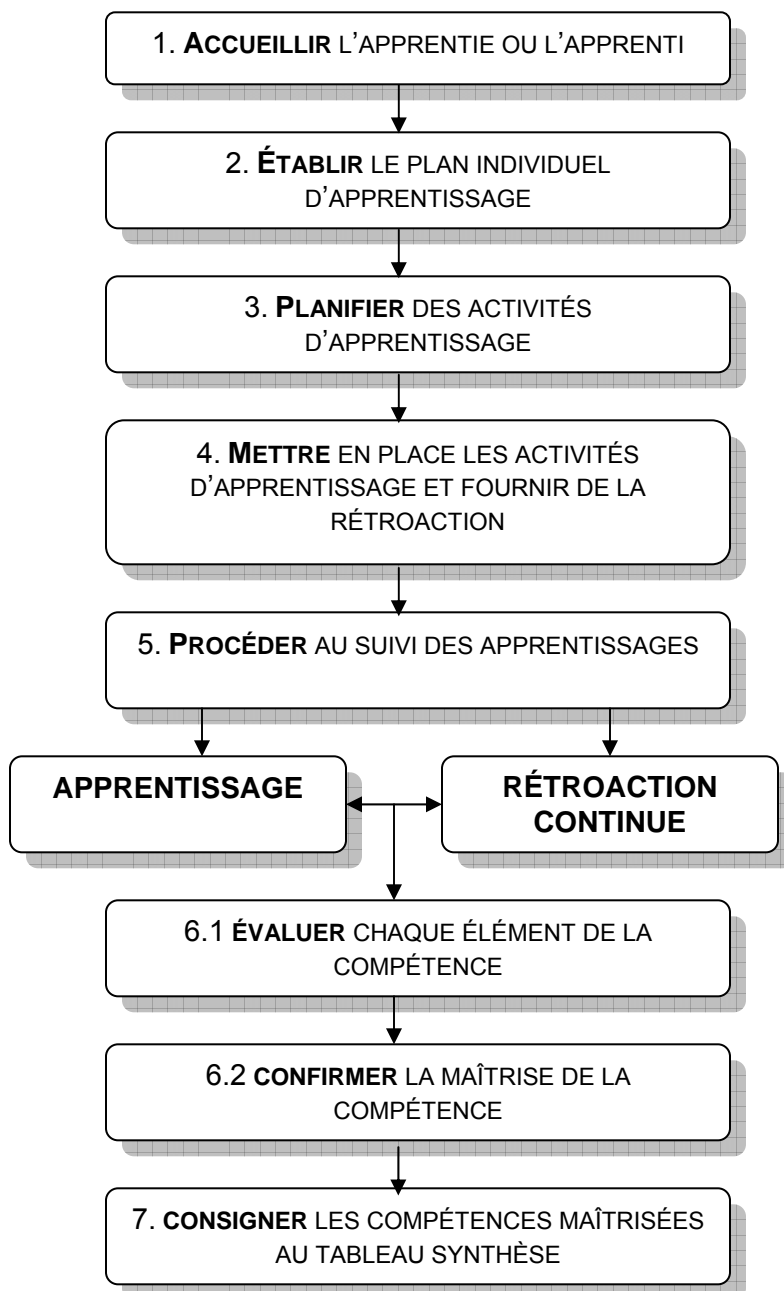
NOTES DE L'APPRENTIE OU L'APPRENTI

L'apprentie ou l'apprenti peut utiliser cet espace pour noter toute question ou remarque reliée à son apprentissage ou à son évaluation.

LE DÉROULEMENT DU PAMT

Comment se déroule un PAMT?

Vous connaissez maintenant les modalités du PAMT, votre rôle comme compagne ou compagnon et le contenu du carnet d'apprentissage. Il est donc temps d'examiner les activités que vous réaliserez pour assurer un encadrement adéquat à l'apprentie ou l'apprenti et lui permettre de développer les compétences exigées par votre métier. Le schéma qui suit en donne un aperçu.



1. Accueillir l'apprentie ou l'apprenti

Au début de l'apprentissage, il est important d'accorder une attention particulière à l'accueil en établissant dès le départ une bonne relation avec l'apprentie ou l'apprenti et un climat de confiance. Aussi est-il recommandé de prévoir une rencontre pour favoriser une compréhension commune du programme d'apprentissage. Les points traités lors de ce premier contact, en présence de la personne responsable à Emploi-Québec, peuvent servir à :

- 📁 définir les rôles et les responsabilités de chacun;
- 📁 présenter de l'information sur le déroulement du PAMT, et en particulier sur les compétences à acquérir, tout en précisant que l'atteinte de chaque compétence n'est pas soumise à une durée déterminée et que l'apprentissage se réalise en tenant compte des contraintes de l'entreprise;
- 📁 s'assurer que l'apprentie ou l'apprenti a une bonne compréhension du PAMT;
- 📁 rassurer l'apprentie ou l'apprenti sur sa capacité d'apprendre et atténuer ses craintes éventuelles relativement à l'évaluation de ses apprentissages.

De plus, si l'apprentie ou l'apprenti est arrivé plutôt récemment dans l'entreprise, il est possible que vous deviez l'informer sur le fonctionnement de celle-ci et sur ses règles en matière de santé et de sécurité du travail.

2. Établir le plan individuel d'apprentissage

Dans le cadre du PAMT, grâce à des expériences antérieures, il arrive que des apprenties ou apprentis aient déjà acquis certains aspects des compétences, voire certaines des compétences de la norme professionnelle. À titre de compagne ou de compagnon, vous devez donc élaborer, au début de la démarche, un plan individuel d'apprentissage précisant les compétences de la norme professionnelle qui devront être développées durant le PAMT, en tenant compte de celles que l'apprentie ou l'apprenti maîtrise déjà, et qui ne feront donc pas partie du programme. Vous pourrez ensuite estimer la durée du PAMT, qui pourrait varier selon les apprenties ou apprentis.

Afin d'établir le plan individuel d'apprentissage présenté dans le carnet d'apprentissage, vous aurez besoin de la collaboration de l'apprentie ou l'apprenti. Les étapes suivantes vous permettront de dresser un portrait clair des compétences qui feront l'objet du programme d'apprentissage en milieu de travail.

Dans un **PREMIER TEMPS**, l'apprentie ou l'apprenti :

- a) **fait l'inventaire** des compétences de la norme professionnelle qu'elle ou il juge maîtriser déjà en remplissant la partie prévue à cet effet dans le **carnet d'apprentissage (partie 3, section A, pour chacun des éléments des compétences)**.

Dans un **DEUXIÈME TEMPS**, la compagne ou le compagnon :

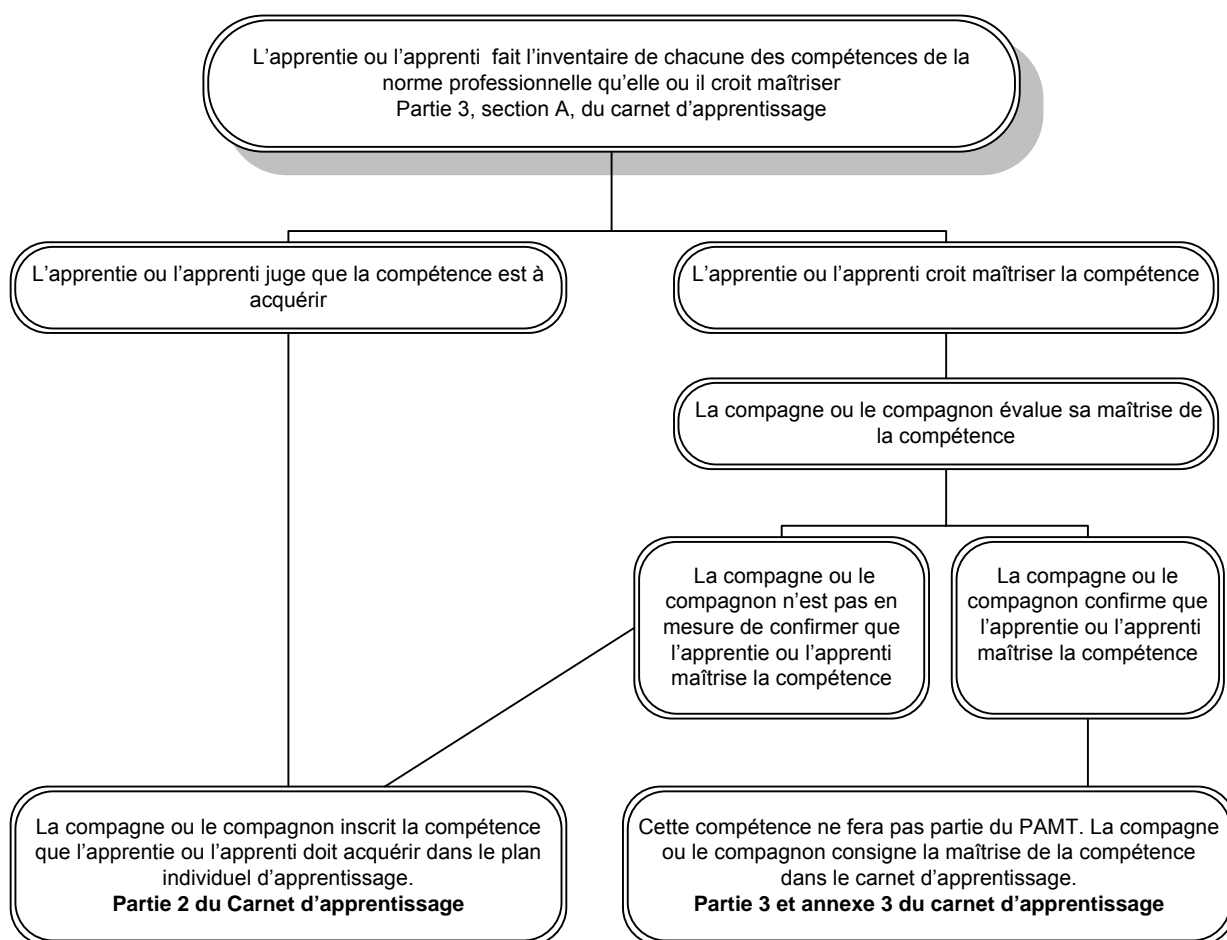
- b) **inscrit** les compétences que l'apprentie ou l'apprenti juge **devoir acquérir** dans le plan individuel d'apprentissage présenté dans le **carnet d'apprentissage (partie 2)**;

- c) **évalue** les compétences que l'apprentie ou l'apprenti croit **maîtriser** si elle ou il est en mesure d'en justifier suffisamment la maîtrise. (Pour procéder à l'évaluation, voir les consignes aux pages 21 et 22);
- d) **inscrit** les compétences dont la maîtrise n'a pas été confirmée à la suite de l'évaluation dans le plan individuel d'apprentissage présenté dans le **carnet d'apprentissage (partie 2)**;
- e) **présente** le plan individuel d'apprentissage à l'apprentie ou l'apprenti pour qu'elle ou il ait une bonne compréhension des apprentissages qu'elle ou il aura à faire.

Finalem^{ent}, la compagne ou le compagnon, l'apprentie ou l'apprenti et la personne responsable à Emploi-Québec :

- f) **confirment** le plan individuel d'apprentissage en y apposant chacun leur signature.

Le schéma suivant reprend les étapes à suivre pour établir le plan individuel d'apprentissage



3. Planifier les activités d'apprentissage

Une fois le plan individuel d'apprentissage établi, vous devrez planifier le développement des compétences qui y sont indiquées. De manière générale, vous pourrez suivre l'ordre d'acquisition des compétences, tel qu'établi dans le carnet d'apprentissage. Par ailleurs, les informations présentées dans la partie 2 du guide de la compagne ou du compagnon vous seront utiles. Par exemple, les indications relatives à la progression des apprentissages pourront vous aider à établir l'ordre dans lequel les compétences ou les éléments de compétences seront développés.

Vous pourrez également vous appuyer sur l'ensemble des données de cette partie pour déterminer les caractéristiques (nature, durée, etc.) des activités que vous proposerez à l'apprentie ou l'apprenti pour lui permettre de développer les compétences indiquées dans la norme professionnelle. Ce sera une occasion de cibler les tâches du métier qui sont propices à la réalisation des activités d'apprentissage planifiées. Celles-ci devront prendre en considération l'ensemble des savoirs essentiels sous-jacents aux compétences de la norme professionnelle.

L'étape de planification vous permettra également de prévoir et d'organiser le matériel dont vous aurez besoin pour les activités d'apprentissage. À cet effet, vous devrez considérer les outils conçus pour l'apprentissage hors production, le cas échéant.

La planification des séquences d'apprentissage tiendra compte des situations de travail variées, des horaires de travail, des contraintes liées aux activités de l'entreprise et de la disponibilité des ressources. Il est recommandé de présenter les grandes lignes de la planification projetée à l'apprentie ou l'apprenti ainsi qu'à l'employeur.

4. Mettre en place les activités d'apprentissage et fournir de la rétroaction à l'apprentie ou l'apprenti

Dès que vous aurez une bonne idée de l'organisation des séquences d'apprentissage qui permettront à l'apprentie ou l'apprenti de développer les compétences indiquées dans le plan individuel d'apprentissage et que le matériel nécessaire sera disponible, vous amorcerez les activités préalablement planifiées au regard de chacune de ces compétences.

À ce stade, vous informerez l'apprentie ou l'apprenti des objectifs d'apprentissage au fur et à mesure que vous lui présenterez les tâches et les savoirs (connaissances, techniques, méthodes, comportements à adopter, etc.), vous lui donnerez des explications, ferez des démonstrations, puis vous les ferez mettre en pratique par l'apprentie ou l'apprenti.

Tout au long des activités d'apprentissage, vous observerez l'apprentie ou l'apprenti en vue de lui donner une rétroaction appropriée sur ses apprentissages en tenant compte des exigences de chacune des compétences indiquées dans le carnet d'apprentissage. Cette rétroaction vise essentiellement à soutenir l'apprentie ou l'apprenti dans le développement des compétences précisées dans le plan individuel d'apprentissage.

Cette rétroaction continue peut prendre la forme d'un renforcement susceptible d'augmenter la confiance et la motivation de l'apprentie ou l'apprenti. Elle peut aussi porter sur son rendement, notamment pour lui indiquer ses forces et les aspects à améliorer au regard des compétences qu'elle ou il est en train de développer, ou elle peut viser à l'informer de sa progression. Les effets de la rétroaction sont doubles dans la mesure où elle vous conduit, vous et l'apprentie ou l'apprenti, à faire les adaptations nécessaires ou à trouver des solutions aux problèmes d'apprentissage.

5. Procéder au suivi des apprentissages

Il est important que vous fassiez le point régulièrement sur le déroulement des apprentissages. À cet égard, vous pouvez prévoir des rencontres avec l'apprentie ou l'apprenti pour échanger sur les apprentissages réalisés et à venir. Ces rencontres permettent de suivre la progression du développement des compétences et de maintenir la motivation de l'apprentie ou l'apprenti au regard du PAMT.

Vous trouverez en annexe un outil à votre usage qui reprend l'ensemble des compétences et des éléments de compétence de la norme professionnelle. Cet outil permet de planifier et de suivre les apprentissages de l'apprentie ou de l'apprenti tout au long du PAMT.

6. Procéder à l'évaluation des compétences et confirmer leur maîtrise

Lorsque l'apprentie ou l'apprenti a eu plusieurs occasions d'accomplir les tâches reliées à un ou à plusieurs des éléments d'une compétence ou à la compétence en entier, et que vous jugez qu'elle ou il a eu suffisamment de temps pour compléter ses apprentissages, c'est le moment de vérifier que les exigences indiquées dans le carnet d'apprentissage sont bel et bien respectées. Pour ce faire, vous planifierez et mettrez en place les situations d'évaluation permettant de faire les observations relatives aux éléments de compétence et aux critères de performance inscrits dans le carnet d'apprentissage. Les consignes qui suivent vous aideront dans vos activités d'évaluation.

6.1 Consignes pour l'évaluation des éléments de compétence

Pour **chacune des compétences**, vous devrez noter vos observations dans la partie 3, sections B, C et D, du carnet d'apprentissage.

a. **Partie 3, section B**, du carnet d'apprentissage

Il s'agit ici des **critères particuliers de performance** associés à chaque élément de compétence. Vous devez d'abord vous assurer que l'apprentie ou l'apprenti satisfait à chacun de ces critères, puis cocher la case appropriée. Notez vos observations dans le carnet au fur et à mesure. Lorsque le ou les critères particuliers de performance ne sont pas encore atteints, les apprentissages devront se poursuivre.

b. **Partie 3, section C**, du carnet d'apprentissage




Il s'agit ici des **critères généraux de performance** qui s'appliquent à l'ensemble de la compétence et donc, à la totalité ou à plusieurs des éléments de la compétence. Avant de confirmer la maîtrise d'un élément de compétence, vous devez donc vous assurer que l'apprentie ou l'apprenti satisfait également à chacun de ces critères généraux de performance.

c. **Partie 3, section D**, du carnet d'apprentissage

Lorsque vous considérez que l'apprentie ou l'apprenti satisfait à tous les critères (sections B et C), confirmez la **maîtrise de l'élément de la compétence** en apposant vos initiales et en inscrivant la date dans la case appropriée.

6.2 Consignes pour la confirmation de la maîtrise de la compétence

Pour **chacune des compétences**, lorsque vous aurez confirmé que l'apprentie ou l'apprenti en **maîtrise tous les éléments** :

-  Remplissez la dernière rubrique, soit **Confirmation de la maîtrise de la compétence**, dans la **partie 3 du carnet d'apprentissage**.
-  Demandez ensuite à l'apprentie ou l'apprenti de remplir la section confirmant qu'elle ou il a réalisé les apprentissages et a pris connaissance du résultat de votre évaluation.
-  Demandez également à votre employeur de confirmer qu'il a pris connaissance du résultat de l'évaluation de ces compétences.

7. Consigner les compétences maîtrisées au tableau synthèse

Vous trouverez à l'**annexe 3 du carnet d'apprentissage** un outil permettant de dresser un portrait rapide de l'ensemble des compétences dont vous avez confirmé la maîtrise.

À la suite de la confirmation de la maîtrise d'une compétence, reportez-la au tableau synthèse en la cochant, apposez vos initiales et inscrivez la date dans la case appropriée.

Cet outil fournit à l'apprentie ou l'apprenti une vue d'ensemble de la progression de ses apprentissages et lui indique, le cas échéant, les compétences qu'il lui reste à maîtriser avant d'obtenir son certificat de qualification professionnelle. Cet outil vous est également utile ainsi qu'à la personne responsable à Emploi-Québec.

IMPORTANT

IL APPARTIENT À L'APPRENTIE OU L'APPRENTI DE PRENDRE SOIN DE SON CARNET D'APPRENTISSAGE, CAR C'EST L'UNIQUE DOCUMENT OÙ LES DÉTAILS DE SON APPRENTISSAGE SONT CONSIGNÉS.

DES CONSEILS POUR FACILITER L'APPRENTISSAGE

Comment s'y prendre pour assurer la réussite du compagnonnage?

EN RESPECTANT LES FAÇONS D'APPRENDRE DE L'APPRENTIE OU L'APPRENTI

Il est important d'adapter le compagnonnage à la façon d'apprendre de la personne en apprentissage. Cette personne est-elle plutôt :

- 📁 visuelle, c'est-à-dire qu'elle a tendance à compter sur son sens de la vue pour assimiler l'information, la comprendre et la mémoriser?
- 📁 auditive, c'est-à-dire qu'elle comprend mieux les nouvelles idées ou procédures lorsqu'elle entend l'information au lieu de la lire?
- 📁 tactile, c'est-à-dire qu'elle apprend mieux en faisant des choses avec ses mains ou en réalisant une activité qui l'incite à bouger?

Vous pouvez vous inspirer du tableau suivant pour choisir des activités qui tiennent compte du style d'apprentissage prédominant de la personne.

PERSONNE VISUELLE	PERSONNE AUDITIVE	PERSONNE TACTILE
Démontrer	Expliquer	Faire expérimenter, découvrir
Faire visualiser dans sa tête avant d'exécuter	Demander d'expliquer, de résumer dans ses mots	Faire pratiquer la tâche encore et encore
Utiliser des graphiques, des tableaux	Répéter l'information	Faire écrire
Demander d'écrire ce qu'elle observe	Demander de décrire ce qu'elle observe	Demander de faire l'action en même temps que vous
Faire surligner un texte	Faire lire à haute voix	Faire manipuler le matériel
Faire bâtir un aide-mémoire	Faire répéter	Faire construire un modèle
Avant de débiter, faire analyser le produit final	Varié la façon d'expliquer	Faire dessiner
Utiliser des images, des analogies	Raconter des anecdotes	Faire chercher dans le matériel de référence
Visionner des films, des vidéos	Réaliser des mises en situation sous forme de discussions	Effectuer des simulations
Demander de trouver l'erreur dans une démonstration	Faire de courts jeux-questionnaires	Demander de démontrer l'action étape par étape

En tenant compte des façons d'apprendre des adultes

Par ailleurs, en plus des caractéristiques personnelles des apprenties et apprentis, vous devrez tenir compte du fait qu'il s'agit d'adultes, et que ceux-ci ont leur propre façon

d'apprendre. Le tableau qui suit présente les particularités de l'apprentissage chez l'adulte, accompagnées de conseils pour vos activités de compagnonnage.

L'ADULTE S'ENGAGE ET APPREND...	CONSEILS POUR LE COMPAGNONNAGE
S'il perçoit, comprend et accepte les objectifs de la démarche;	<p>Les objectifs et le déroulement doivent être clairement énoncés au début du compagnonnage.</p> <p>L'apprentie ou l'apprenti doit avoir l'occasion d'exprimer ses attentes ouvertement.</p> <p><u>VOUS DEVEZ, DÈS LE DÉBUT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ adapter le plan individuel d'apprentissage aux attentes qu'elle ou il a exprimées; ⇒ prévoir des moments en cours de route pour évaluer le plan individuel d'apprentissage et l'adapter s'il y a lieu.
S'il se trouve dans un climat de respect mutuel et de collaboration;	<p><u>VOUS DEVEZ, DÈS LE DÉBUT DE LA DÉMARCHÉ</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ établir un climat de confiance en accueillant chaleureusement l'apprentie ou l'apprenti; ⇒ favoriser l'expression des craintes de l'apprentie ou l'apprenti; ⇒ établir des règles de fonctionnement qui précisent les attitudes (respect, sincérité, ouverture...) et la participation attendue de chacun, et qui autorisent l'erreur; ⇒ traiter l'apprentie ou l'apprenti d'égal à égal; ⇒ éviter les jugements hâtifs; ⇒ valoriser l'expérience de l'apprentie ou l'apprenti; ⇒ régler sur-le-champ tout conflit qui pourrait se manifester.
S'il agit;	<p><u>VOUS DEVEZ, TOUT AU LONG DE LA DÉMARCHÉ</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ présenter de l'information et des processus pouvant être appliqués au travail; ⇒ laisser l'apprentie ou l'apprenti s'exercer au lieu d'accomplir la tâche à sa place; ⇒ poser des questions plutôt que donner des réponses; ⇒ faire chercher les réponses dans les documents de référence, le cas échéant.
Si la compagne ou le compagnon sait utiliser les effets de la réussite et des difficultés;	<p><u>VOUS DEVEZ, TOUT AU LONG DE LA DÉMARCHÉ</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ créer les conditions pour que l'apprentie ou l'apprenti remporte des succès; ⇒ doser le niveau de difficulté en l'invitant, par exemple, à effectuer la tâche une étape à la fois si elle est complexe; ⇒ lui présenter des occasions d'explorer des situations et des idées nouvelles sans risque de sanctions à la suite d'erreurs; ⇒ lui fournir des occasions de s'auto-évaluer; ⇒ évaluer régulièrement l'atteinte des objectifs; ⇒ lui donner de la rétroaction en mettant l'accent non pas sur la personne ou sur l'erreur, mais bien sur les processus, les points forts et les solutions; ⇒ valoriser et encourager les bonnes performances.
Si la démarche d'apprentissage est en relation directe avec son expérience et son quotidien.	<p><u>VOUS DEVEZ, TOUT AU LONG DE LA DÉMARCHÉ</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ vérifier le niveau d'expérience de l'apprentie ou l'apprenti avant d'aborder toute activité de compagnonnage; ⇒ présenter de l'information et des processus liés à ce que l'apprentie ou l'apprenti sait ou fait déjà; ⇒ présenter des cas et des problèmes réels, des exemples liés au travail; ⇒ utiliser un vocabulaire et un langage pertinents, adaptés à l'apprentie ou à l'apprenti.

En tenant compte des étapes clés d'une activité de compagnonnage

Pour augmenter les chances de réussite, vous avez tout avantage à planifier vos interventions en respectant les étapes clés d'une activité de compagnonnage, telles que présentées dans le tableau suivant.

ÉTAPES CLÉS D'UNE ACTIVITÉ DE COMPAGNONNAGE
Étape 1. Lancer le compagnonnage
1.1 Accueillir la personne et établir un bon climat.
1.2 Convenir des conditions de succès et obtenir l'engagement de la personne. <i>Besoins particuliers? Prêt, prête? On part!</i>
1.3 Présenter l'objectif de l'activité. <i>À la fin de l'activité, tu seras capable de...</i>
1.4 Expliquer le déroulement. <i>Voici comment ça va se passer...</i>
1.5 Présenter le matériel. <i>Voici le matériel qu'on va utiliser...</i>
1.6 Situer les tâches à apprendre dans le plan d'ensemble. <i>Nous avons vu... et nous sommes rendus...</i>
Étape 2. Guider l'apprentie ou l'apprenti
2.1 Montrer la tâche en suivant les étapes clés de son déroulement. ⇒ <i>Donner une explication.</i> ⇒ <i>Faire une démonstration.</i> ⇒ <i>Faire pratiquer la personne.</i> ⇒ <i>Renforcer et corriger les résultats.</i> ⇒ <i>Observer, écouter et donner de la rétroaction.</i>
Étape 3. Conclure le compagnonnage
3.1 Évaluer les apprentissages.
3.2 Évaluer la satisfaction de l'apprentie ou l'apprenti. <i>Comment as-tu aimé la façon dont on s'y est pris?</i>
3.3 Déterminer la suite. <i>Demain, nous allons voir comment faire...</i>

PARTIE 2

TABLEAU SYNTHÈSE DES COMPÉTENCES

1. ENTREtenir SES ÉQUIPEMENTS ET OUTILLAGES	1.1 Évaluer l'état général de la débroussailleuse et de ses composantes, mécanismes et systèmes.	1.2 Déterminer les opérations d'entretien.	1.3 Évaluer l'état de la lame et de ses éléments d'assemblage, de protection et de sécurité.	1.4 Assurer l'entretien de la lame et de ses éléments.	1.5 Assurer l'entretien de l'équipement de protection individuelle, du harnais, du crochet de fixation et de leurs composantes.
2. PLANIFIER SES PARTERRES DE COUPE	2.1 Planifier le parcours.	2.2 Évaluer les conditions qui prévalent sur le terrain.	2.3 Établir un plan de coupe.		
3. RÉALISER LE PARCOURS	3.1 Endosser et ajuster les vêtements et les équipements de fixation et de sécurité.	3.2 Mettre sa débroussailleuse en état d'opération.	3.3 Réaliser le parcours de coupe.		

DES INDICATIONS POUR L'ENSEMBLE DES COMPÉTENCES

Les pages qui suivent donnent des indications applicables aux apprentissages de l'ensemble des compétences. Elles vous aideront à mieux comprendre les compétences visées et, de ce fait, à encadrer et à soutenir plus efficacement l'apprentie ou l'apprenti.

- 📁 Santé et sécurité du travail
- 📁 Méthodes de travail
- 📁 Connaissances de base
- 📁 Tâches et gestes professionnels
- 📁 Attitudes et comportements professionnels
- 📁 Progression des apprentissages

Règles de santé et de sécurité au travail

Votre rôle consiste d'abord à vous assurer que l'apprentie ou l'apprenti connaît et comprend les règles de santé et de sécurité qui s'appliquent au débroussaillage. Vous devez donc, en étroite collaboration avec votre employeur et le contremaître, s'il y a lieu, les transmettre, les expliquer et vérifier qu'elles sont appliquées systématiquement et correctement tout au long de la formation. Vous devez veiller à ce que l'apprentie ou l'apprenti soit rapidement informé des règlements, et ce, pour éviter les accidents et favoriser le développement de bonnes habitudes au sein de l'équipe de travail.

De plus, étant donné que le métier d'ouvrière ou ouvrier sylvicole – débroussailleur est très exigeant physiquement, il est souhaitable de recommander à l'apprentie ou à l'apprenti d'avoir une alimentation riche en protéines et en lipides ainsi qu'un approvisionnement d'eau en quantité suffisante pendant le travail, et de respecter ses limites physiques afin de se protéger contre les risques d'accident et d'épuisement. Il est fortement conseillé aussi de lui faire lire la brochure de la CSST⁷ portant sur le débroussaillage, qui, en plus de fournir des informations sur le métier, renseigne sur les règles de santé et de sécurité à observer. D'autres guides de la CSST traitant des règles de santé et de sécurité à suivre pendant l'exécution du débroussaillage peuvent être également forts utiles à consulter (ceux sur les insectes piqueurs, les premiers secours, la santé en forêt, etc.).

Port de l'équipement de protection individuelle

En premier lieu, en tant que compagne ou compagnon, vous devez vous-même posséder l'équipement de protection individuelle complet et conforme. Ensuite, vous devez vous assurer

⁷ Cette brochure est gratuite et vous pouvez la commander ou la faire imprimer directement à l'adresse suivante : <http://www.csst.qc.ca/publications>.

que l'apprentie ou l'apprenti respecte les normes de santé et sécurité de la CSST en matière d'équipement de protection individuelle. Notamment, elle ou il doit posséder :

- un casque de sécurité;
- des gants;
- un pantalon de sécurité;
- des chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes;
- des lunettes de sécurité;
- des protecteurs auditifs;
- des vêtements de rechange adaptés aux conditions climatiques.

Pour la liste complète, vous devez vous référer à la brochure de la CSST.

Qualité et productivité

En débroussaillage, le souci du travail bien fait se traduit par la sélection adéquate des tiges d'avenir et l'application des techniques d'abattage appropriées. La sécurité des travailleuses et travailleurs et la protection de l'environnement en découlent. L'introduction d'exigences relatives à la productivité doit être progressive et ne doit surtout pas se faire au détriment :

- de la santé physique et psychologique de l'apprentie ou de l'apprenti;
- de la sécurité au travail;
- de la préservation des tiges d'avenir;
- de la préservation de l'environnement et de la faune;
- du choix et de l'application précise des techniques de travail.

DES INDICATIONS PROPRES À CHACUNE DES COMPÉTENCES

Cette section présente différentes indications sur les façons d'aborder l'apprentissage en milieu de travail pour chacune des compétences de la norme professionnelle. Ces précisions contribuent à vous permettre d'interpréter plus en détail chacune des compétences. De plus, elles vous proposent des stratégies et des moyens à employer pour amener l'apprentie ou l'apprenti à atteindre le rendement recherché. En outre, ces indications devraient vous aider à planifier le temps à consacrer à l'encadrement de l'apprentie ou l'apprenti.

Dans les pages qui suivent, chacune des compétences est d'abord présentée conformément aux aspects suivants de la norme professionnelle : contexte de réalisation et critères généraux de performance. Suivent différentes indications sur la compétence dans son ensemble. Il peut s'agir :

- 📁 d'**attitudes et de comportements professionnels** attendus;
- 📁 de **savoirs essentiels** que l'apprentie ou l'apprenti doit acquérir relativement à une compétence, à défaut de quoi on ne pourrait considérer que ses apprentissages sont complets. Ces savoirs peuvent être de tous ordres, soit des connaissances appliquées et des habiletés à développer ou des attitudes à adopter. Il peut aussi s'agir de savoirs plus généraux tels que des règles de calcul, la connaissance de principes ou de techniques de base, etc.;
- 📁 de **modes d'apprentissage** à privilégier (activité pratique, formation en ligne, simulation, etc.);
- 📁 de précisions concernant la **progression des apprentissages** liés au développement de la compétence visée. Il est question ici de vous fournir des suggestions sur l'ordre dans lequel les apprentissages pourraient être abordés pour tenir compte de leur complexité ou de la logique du métier.

Ensuite, chacun des éléments de compétence est présenté, accompagné de tous les critères particuliers de performance, tels que formulés dans la norme professionnelle. Dans tous les cas, **des précisions sur l'élément** en question sont données. Il peut s'agir de précisions relatives à l'apprentissage ou à l'évaluation de cet élément de la compétence.

La présentation de chacun des éléments de compétence est complétée par une section où vous pouvez inscrire vos propres commentaires. Cet espace vous est réservé pour y noter, par exemple, des remarques sur l'approche utilisée, sur les activités d'apprentissage mises en place, ou encore, sur les difficultés particulières que l'apprentie ou l'apprenti éprouve face à cette compétence, accompagnées des pistes de solutions que vous avez déterminées. Ainsi, vous serez en mesure d'exploiter à bon escient vos différentes expériences d'accompagnement.

Les indications propres à chacune des compétences sont complétées par un texte intitulé **Confirmation de la maîtrise de la compétence**. Cette section fournit des précisions sur les conditions d'évaluation à mettre en place et la manière de confirmer que l'apprentie ou l'apprenti a bien satisfait aux exigences établies pour cette compétence. Elle complète les indications sur l'évaluation de la maîtrise des compétences décrites dans la section sur le déroulement du PAMT.

Entretien des équipements et outillages

CONTEXTE DE RÉALISATION

◇ En forêt ou au campement

À l'occasion, l'entretien de la débroussailleuse peut être effectué à l'extérieur du lieu de travail. Certaines réparations majeures sont généralement effectuées par une ou un spécialiste.

À partir :

- du manuel du fabricant
- des conseils du concessionnaire
- des normes de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

À l'aide :

- d'un coffre à outils complet
- de pièces de rechange

Selon :

- la périodicité des entretiens (quotidien, hebdomadaire, mensuel) recommandées par la CSST et par les fabricants

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- ◇ Port adéquat de l'équipement de protection individuelle
- ◇ Vérification de la conformité des équipements de travail et de protection
- ◇ Respect des règles de santé et de sécurité au travail
- ◇ Souci constant pour les normes environnementales
- ◇ Considération des normes d'intervention en forêt
- ◇ Prise en compte des recommandations des fabricants pour l'entretien de l'équipement de travail

ATTITUDES ET COMPORTEMENT PROFESSIONNELS LIÉS À LA COMPÉTENCE 1

- ◇ sens de l'organisation
- ◇ habiletés pour les travaux manuels et la mécanique

SAVOIRS ESSENTIELS LIÉS À LA COMPÉTENCE 1

- ◇ connaissances de base en mécanique

PROGRESSION DES APPRENTISSAGES LIÉS À LA COMPÉTENCE 1

La compagne ou le compagnon se rapporte au *Guide de démonstration des compétences* dans le *Carnet d'apprentissage*, ou à l'annexe 2 du présent guide.

Éléments de compétence 1.1 et 1.2 et critères particuliers de performance

1.1 Évaluer l'état général de la débroussailleuse et de ses composantes, mécanismes et systèmes

- ◇ Connaissance adéquate des systèmes mécaniques de la débroussailleuse
- ◇ Conformité des éléments de protection et de sécurité de la débroussailleuse
- ◇ Justesse de l'évaluation de l'état de la débroussailleuse et de ses composantes, mécanismes et systèmes
- ◇ Justesse de l'évaluation du fonctionnement de la débroussailleuse

1.2 Déterminer les opérations d'entretien

- ◇ Identification adéquate de l'entretien quotidien et hebdomadaire à effectuer
- ◇ Justesse des ajustements requis
- ◇ Conformité des ajustements et réparations aux spécifications du fabricant

PRÉCISIONS SUR LES ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE 1.1 et 1.2

L'apprentie ou l'apprenti doit être en mesure d'effectuer l'entretien préventif et le dépannage de sa débroussailleuse sur son lieu de travail, c'est-à-dire en forêt ou à son véhicule. Vous devez vous assurer, avant qu'elle ou il ne procède à l'entretien ou au dépannage, qu'elle ou il connaît et comprend toutes les règles de santé et de sécurité liées à ce type d'activité.

À cette étape, il ne faut pas vérifier **uniquement** si la débroussailleuse, la lame et les équipements de protection individuelle de l'apprentie ou l'apprenti sont conformes. Il s'agit plutôt de vérifier si l'apprentie ou l'apprenti connaît et comprend les raisons qui justifient l'entretien, la réparation ou le remplacement de certaines pièces.

Note — Il est recommandé de fortement suggérer aux travailleuses et travailleurs d'avoir une débroussailleuse de rechange sur leur lieu de travail, ou à proximité, de façon à être en mesure de poursuivre leurs opérations même s'il survient un bris.

La compétence 1 doit être réalisée avec les outils et pièces appropriés.

L'ensemble de ces pièces ne doit pas nécessairement être transporté sur le lieu de travail comme tel. Toutefois, vous devez vérifier le coffre à outils de l'apprentie ou de l'apprenti et lui suggérer de se procurer les pièces et outils adéquats.

Son **coffre à outils** devrait contenir les outils et pièces de rechange suivants :

- des clés de dévissage
- une clé à bougie
- un tournevis
- de la graisse
- une tige de blocage
- un nettoyeur à filtre
- une clé pour la lame
- des vis et des écrous de tous les formats
- des bougies
- une jauge
- des lames
- un écrou de fixation de la lame
- un garde de sécurité pour la lame à dents douces
- un capot protecteur pour la lame à taillis
- des limes et porte-limes
- un filtre à air
- un filtre à essence ou une crépine
- un pare-étincelles
- un crochet de fixation du harnais
- un avoyeur
- le manuel d'entretien de la débroussailleuse

Vous devez vous assurer de posséder vous-même un coffre à outils complet et adéquat. Rappelons que vous êtes un modèle pour la travailleuse ou le travailleur. De plus, vous aurez à intervenir auprès d'apprenties ou d'apprentis possédant différents modèles d'équipement. Vous devriez les sensibiliser à l'importance de conserver le manuel d'utilisation de leur débroussailleuse et de l'utiliser comme référence principale au moment de l'entretien.

Lors de l'**identification d'un problème**, l'apprentie ou l'apprenti doit juger si la réparation à effectuer peut être réalisée sur les lieux de travail. Bien souvent, les troubles mineurs proviennent du filtre à air, du filtre à gaz ou de la bougie. Toutefois, s'il s'agit d'une **réparation majeure**, l'apprentie ou l'apprenti devra généralement consulter une ou un spécialiste ou le concessionnaire, et faire effectuer les réparations à l'extérieur du lieu de travail.

Vous devez lui fournir quelques indications lui permettant de sélectionner une ou un spécialiste qui possède les compétences requises pour effectuer les réparations majeures sur sa débroussailleuse telles que :

- une défectuosité mécanique du moteur;
- un bris du pied réducteur : roulement à billes, joint d'étanchéité et engrenage conique;
- un bris du carburateur.

Vous devez indiquer à l'apprentie ou à l'apprenti les **aires de travail** les plus appropriées pour réaliser un dépannage. Si le sol n'est pas visible et qu'il est embourbé ou si le climat est rude, vous lui suggérerez les endroits plus propices au dépannage, notamment à son véhicule ou au campement. Cela pourrait lui éviter la perte fâcheuse en forêt de petites pièces essentielles au bon fonctionnement de sa débroussailleuse.


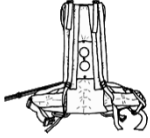



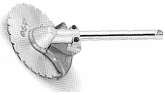
Voici la liste des pièces de la débroussailleuse avec lesquelles l'apprentie ou l'apprenti devra réaliser les apprentissages inclus dans la compétence 1 :

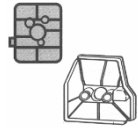

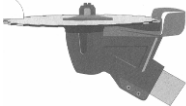
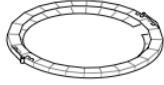



- **Protecteur de lame**
- **Lame**
- **Écrou de fixation de la lame**
- **Rondelle de pression**
- **Disque porteur**
- **Pied réducteur**
 - Pied
 - Roulement à billes
 - Joint d'étanchéité
 - Engrenage conique
 - Garde de sécurité ou capot de protection
 - Tige de l'arbre d'entraînement et sa partie femelle
- **Tube à essence**
- **Filtre à air**
- **Bougies**
- **GAP (écartement de l'électrode)**
- **Extérieur du carburateur**
- **Ailettes du cylindre**
- **Ailettes du ventilateur**
- **Interrupteur**
- **Manette des gaz**
 - Cran de sécurité
 - Retour automatique
 - Étrangleur
 - Papillon
- **Tringlerie**
- **Corde du lanceur ou du démarreur, son retour automatique et le blocage du lanceur**
- **Système d'embrayage**
- **Silencieux**
 - Protège-silencieux, s'il y a lieu
 - Sortie de l'échappement
 - Pare-étincelles
- **Anneau ou crochet de fixation ou réglette de suspension**
- **Réservoir à essence**

- Réservoir
- Filtre ou crépine
- Plaque de protection, s'il y a lieu
- Bouchon à gaz
- Prise d'air
- **Soupape de décompression**
- **Vis et écrous**
- **Amortisseur antivibrations**
- **Autre (s) :**

Chacun des modèles de débroussailleuse peut avoir des spécifications particulières d'entretien. Il est très important de sensibiliser l'apprentie ou l'apprenti à l'importance de toujours se référer au manuel d'utilisation de sa débroussailleuse.

Le tableau suivant décrit l'entretien général quotidien à effectuer.


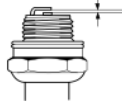



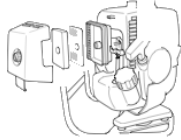
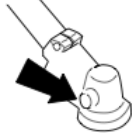
POINTS D'ENTRETIEN QUOTIDIEN	
Nettoyer l'extérieur de la machine.	
Vérifier que le harnais est intact et bien ajusté.	
S'assurer du bon fonctionnement de la manette des gaz et de son blocage.	
S'assurer que les poignées et le guidon sont en bon état et solidement fixés.	
Contrôler le bon fonctionnement de l'interrupteur.	
S'assurer que l'équipement de coupe ne tourne pas lorsque le moteur tourne au ralenti.	

POINTS D'ENTRETIEN QUOTIDIEN	
Nettoyer le filtre à air ou le remplacer si nécessaire.	
Vérifier le balancement de la lame à dents douces ou du couteau à taillis, son affûtage et la présence de fissures. Une lame mal balancée provoque des vibrations pouvant endommager la machine.	
S'assurer que l'écrou de fixation de l'équipement de coupe est serré correctement.	
S'assurer que le protecteur de lame est intact et qu'il se fixe correctement.	
S'assurer que toutes les vis et tous les écrous sont bien serrés.	
Vérifier qu'il n'y a pas de fuite de carburant du réservoir ou des conduits de carburant.	
Vérifier l'état du lanceur et de la corde.	

Il est recommandé de privilégier la fin de journée pour effectuer l'**entretien quotidien**, car l'apprentie ou l'apprenti peut ainsi prendre la soirée pour trouver le matériel nécessaire au changement de pièces. La responsabilité de l'entretien des équipements et outillages de la débroussailleuse lui revient.


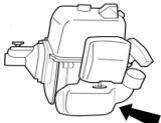
Le tableau suivant décrit l'entretien général hebdomadaire à effectuer.

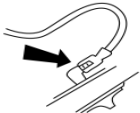
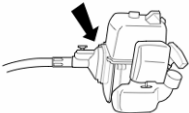

POINTS D'ENTRETIEN HEBDOMADAIRE	
Vérifier le démarreur, son lanceur et son ressort.	

S'assurer que les amortisseurs ne sont pas endommagés.	
Nettoyer la bougie d'allumage extérieurement. Enlever la bougie et vérifier la distance entre les électrodes. Au besoin, ajuster la distance de sorte qu'elle soit de 0,5 mm, ou remplacer la bougie.	
Nettoyer le système de refroidissement de la machine.	
Nettoyer les ailettes du système de démarrage du ventilateur sur le volant et la prise d'air.	
Nettoyer ou remplacer la grille pare-étincelles du silencieux.	
Nettoyer le carburateur extérieurement, ainsi que l'espace autour.	
Vérifier que le carter du pied réducteur est rempli de graisse selon les spécifications du fabricant. Au besoin, effectuer un remplissage d'appoint avec une graisse appropriée.	

L'entretien hebdomadaire de certaines composantes s'effectue généralement à la fin de la semaine.

Le tableau suivant décrit l'entretien général mensuel à effectuer.

POINTS D'ENTRETIEN MENSUEL	
S'assurer que le filtre à essence ou la crépine ne sont pas contaminés ou que le tuyau d'essence ne comporte pas de fissures ou d'autres avaries. Remplacer le filtre si nécessaire.	
Vérifier l'intérieur du réservoir d'essence.	

Inspecter tous les câbles et connexions.	
Vérifier l'état d'usure de l'embrayage, des masselottes, des ressorts d'embrayage et du tambour d'embrayage. Faire remplacer si nécessaire dans un atelier d'entretien agréé.	
Remplacer la bougie d'allumage.	
Nettoyer l'intérieur du réservoir d'essence.	

Le tableau suivant décrit l'entretien supplémentaire à effectuer.

POINTS D'ENTRETIEN SUPPLÉMENTAIRE
Tous les trois mois, lubrifier l'arbre d'entraînement avec une graisse spéciale.
Au besoin, remplacer les amortisseurs de vibrations.
Au besoin, remplacer l'écrou de fixation de l'outil de coupe.

Éléments de compétence 1.3 et 1.4 et critères particuliers de performance	
1.3	Évaluer l'état de la lame et de ses éléments d'assemblage, de protection et de sécurité
	◇ Justesse de l'évaluation de l'état général de la lame
	◇ Conformité de la lame
	◇ Conformité des éléments d'assemblage, de protection et de sécurité
1.4	Assurer l'entretien de la lame et de ses éléments
	◇ Connaissance adéquate des opérations liées à la confection d'un poteau d'affûtage
	◇ Conformité de l'avoyage et de l'affûtage de la lame
	◇ Utilisation adéquate des outils appropriés

PRÉCISIONS SUR LES ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE 1.3 ET 1.4

La qualité de l'affûtage de la lame est primordiale pour effectuer un travail efficace. Vous devez transmettre les façons de faire pour affûter la lame de façon sécuritaire.

Vous devez vous assurer que :

- l'apprentie ou l'apprenti porte des gants;
- l'affûtage de la lame s'effectue avec une lime, un porte-lime et un avoyeur;
- la débroussailleuse est stable;
- le poteau d'affûtage confectionné est à la hauteur de la ceinture. Bien que tous les ouvrières ou ouvriers sylvicoles n'emploient pas cette façon de faire, il est recommandé d'enseigner cette technique qui respecte les règles de santé et de sécurité et favorise un limage de qualité;
- la lame n'a pas de fissure;
- la lame est balancée. Le balancement inadéquat de la lame constitue une erreur fréquente quand, par exemple, la lame a des dents de différentes longueurs. Vous devez veiller à ce que l'apprentie ou l'apprenti évite ce type d'erreur en lui indiquant comment utiliser un porte-lime et en insistant pour qu'elle ou il compte ses coups de lime lors des premiers essais. Une fois l'affûtage terminé, toutes les dents doivent être similaires et de même longueur;
- le tranchant supérieur est de 15 degrés;
- la dent prend la forme de la lime (à l'aide du porte-lime positionné à plat sur le dessus de la gouge);
- l'apprentie ou l'apprenti se réfère principalement au manuel du fabricant, aux conseils du concessionnaire et aux normes de la CSST.

**NOTES DE LA COMPAGNE OU DU COMPAGNON D'APPRENTISSAGE SUR
L'APPRENTISSAGE DES ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE 1.3 et 1.4**

Lined area for notes, consisting of a series of horizontal lines.

Élément de compétence 1.5 et critères particuliers de performance
1.5 Assurer l'entretien de l'équipement de protection individuelle, du harnais, du crochet de fixation et de leurs composantes
◇ Conformité de l'entretien de l'équipement de protection individuelle avec les recommandations des fabricants

PRÉCISIONS SUR L'ÉLÉMENT DE COMPÉTENCE 1.5

La qualité de l'équipement de protection individuelle, du harnais, du crochet de fixation et de leurs composantes est essentielle pour effectuer un travail sécuritaire et efficace.

Vous devez vous assurer que :

- l'apprentie ou l'apprenti porte des équipements de protection individuelle conformes;
- le harnais n'a pas été modifié et l'apprentie ou l'apprenti est capable de poser un bon jugement sur son état : les courroies ne présentent pas de déchirure ou d'altération, les protège-épaules ne comportent aucune altération, la plaque fémorale n'est pas cassée, le dispositif de dégagement automatique n'est pas cassé ni modifié.
- Portez une attention particulière au crochet de fixation : il arrive souvent que le linguet fasse défaut ou que le crochet soit usé.

PRÉCISIONS SUR LA CONFIRMATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE 1

Avant de procéder à l'évaluation des apprentissages réalisés à la compétence 1, vous devez vérifier les éléments suivants :

- L'apprentie ou l'apprenti a eu suffisamment de temps pour développer les éléments de compétence visés par la compétence 1 de son carnet;
- L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier et d'entretenir les composants et les mécanismes d'une débroussailleuse, d'en réaliser le dépannage et d'affûter la lame en respectant en tout temps les mesures de santé et sécurité ;
- L'apprentie ou l'apprenti a complété l'entretien et le dépannage de sa débroussailleuse et de ses équipements de protection individuelle aussi souvent que nécessaire durant la saison;
- Vous avez rempli les évaluations dans le *Guide de démonstration des compétences* et avez inscrit « acquis » pour tous les critères.

Pour confirmer l'atteinte de la compétence 1, l'apprentie ou l'apprenti, votre employeur et vous-même devez apposer votre signature dans le carnet.

Planifier ses parterres de coupe

CONTEXTE DE RÉALISATION

- ◇ À l'aide :
 - d'un ruban de couleur
- ◇ À partir :
 - de la prescription sylvicole
 - des consignes du supérieur immédiat ou de la personne responsable
- ◇ Selon :
 - le traitement à effectuer dans l'aire de coupe
 - les règles de l'entreprise qui a commandé les travaux d'aménagement
 - les normes de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées, s'il y a lieu

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- ◇ Respect des règles de santé et de sécurité au travail
- ◇ Souci constant pour les normes environnementales
- ◇ Considération des normes d'intervention en forêt

ATTITUDES ET COMPORTEMENT PROFESSIONNELS LIÉS À LA COMPÉTENCE 2
◇ facilité d'adaptation
◇ sens de l'observation
◇ aptitude à s'orienter dans l'espace
◇ sensibilisé à la protection de l'environnement
◇ polyvalence

SAVOIRS ESSENTIELS LIÉS À LA COMPÉTENCE 2

- | |
|--|
| ◇ L'apprentie ou l'apprenti doit connaître les types d'essence et de terrain ainsi que les normes d'intervention en forêt afin de planifier ses parcours en fonction de la prescription sylvicole. |
|--|

PROGRESSION DES APPRENTISSAGES LIÉS À LA COMPÉTENCE 2

La compagne ou le compagnon se rapporte au *Guide de démonstration des compétences* dans le *Carnet d'apprentissage*, ou à l'annexe 2 du présent guide.

ÉLÉMENT DE COMPÉTENCE 2.1

ET CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

2.1 Planifier le parcours

- ◇ Interprétation juste de la prescription sylvicole ou des consignes de son supérieur immédiat
- ◇ Connaissance adéquate du type de peuplement et du type de travaux à y effectuer
- ◇ Connaissance adéquate du type d'essence à favoriser dans le peuplement
- ◇ Justesse du choix du type de lame à installer sur la débroussailleuse

PRÉCISIONS SUR L'ÉLÉMENT DE COMPÉTENCE 2.1

Au moment de la **planification du terrain**, vous devez vous assurer que l'apprentie ou l'apprenti tient compte du règlement sur les normes d'intervention (RNI), de la prescription sylvicole et, s'il y a lieu, des exigences du client et du bailleur de fonds (normes de l'entreprise qui a commandé les travaux d'aménagement, normes de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées).

Bien que la planification du terrain s'effectue individuellement, vous devez indiquer à l'apprentie ou à l'apprenti qu'elle ou il devra consulter son supérieur immédiat ou une personne responsable pour prendre connaissance de la prescription sylvicole ou recevoir les consignes liées aux traitements à effectuer dans chaque aire de coupe.

Vous devez vous assurer que l'apprentie ou l'apprenti sait déterminer le type de lame à utiliser en fonction de la végétation et de l'aire à traiter.

ÉLÉMENT DE COMPÉTENCE 2.2
ET CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

2.2 Évaluer les conditions qui prévalent sur le terrain

- ◇ Justesse de l'interprétation de la topographie du terrain
- ◇ Justesse de l'évaluation des obstacles à prendre en compte dans son travail
- ◇ Exactitude de l'identification des essences
- ◇ Justesse de l'interprétation de la direction du vent

PRÉCISIONS SUR L'ÉLÉMENT DE COMPÉTENCE 2.2

Lors de la planification, l'apprentie ou l'apprenti devra reconnaître le terrain par rapport :

- à la superficie (à l'aide d'un croquis, d'une carte ou d'une photographie);
- au type de délimitation (exemple : ruban de couleur).

ÉLÉMENT DE COMPÉTENCE 2.3
ET CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

2.3 Établir un plan de coupe

- ◇ Justesse du tracé du parcours en tenant compte des conditions qui prévalent sur le terrain
- ◇ Exactitude de la détermination de l'endroit de démarrage des travaux
- ◇ Justesse du choix de l'endroit du dépôt du réservoir d'essence
- ◇ Exactitude de l'identification des mesures de sécurité, conformément au programme de prévention de l'entreprise et au *Guide de débroussaillage* de la CSST

PRÉCISIONS SUR L'ÉLÉMENT DE COMPÉTENCE 2.3

Il est important de vous assurer que l'apprentie ou l'apprenti a bien compris le travail à faire sur son aire de coupe. Discutez avec lui pour lui expliquer les particularités du terrain et des essences, et donnez-lui des informations utiles et des trucs pour l'aider à planifier son terrain en fonction des consignes reçues de son supérieur.

Lors de la planification, l'apprentie ou l'apprenti devra établir un plan de coupe :

- Déterminer un tracé de parcours en fonction des caractéristiques du parterre de coupe;
- Déterminer l'endroit de démarrage des travaux;
- Localiser l'endroit du dépôt du réservoir d'essence;
- Déterminer les mesures de sécurité propres à l'aire de coupe.

PRÉCISIONS SUR LA CONFIRMATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE 2

Avant de procéder à l'évaluation des apprentissages réalisés à la compétence 2, vous devez vérifier les éléments suivants :

- L'apprentie ou l'apprenti a eu suffisamment de temps pour développer les éléments de compétences visés par la compétence 2 du carnet d'apprentissage;
- L'apprentie ou l'apprenti est capable d'expliquer et de bien planifier son plan de coupe en fonction de la prescription sylvicole et des directives qu'il a reçues;
- Vous avez rempli les évaluations dans le *Guide de démonstration des compétences* et avez inscrit « acquis » pour tous les critères.

Pour confirmer l'atteinte de la compétence 2, l'apprentie ou l'apprenti, votre employeur et vous-même devez apposer votre signature dans le carnet.

CONTEXTE DE RÉALISATION

- ◇ À l'aide :
 - d'une débroussailleuse
- ◇ À partir :
 - de la prescription sylvicole
 - des consignes du supérieur immédiat ou de la personne responsable
 - des normes d'intervention en forêt
- ◇ Selon :
 - le diamètre des arbres
 - le type de terrain
 - les essences
 - le type de traitement
 - la densité du peuplement

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- ◇ Port adéquat de l'équipement de protection individuelle
- ◇ Respect des règles de santé et de sécurité au travail
- ◇ Respect des normes d'intervention en forêt

ATTITUDES ET COMPORTEMENT PROFESSIONNELS LIÉS À LA COMPÉTENCE 3
◇ bonne endurance physique
◇ aptitudes à marcher durant de longues périodes
◇ sensibilité à la protection de l'environnement
◇ habiletés pour les travaux manuels
◇ connaissances de base en mécanique

L'ouvrier ou l'ouvrière sylvicole doit adopter un comportement professionnel dans l'exécution de tâches répétitives selon des objectifs de productivité et de rendement. Elle ou il doit également exécuter son travail en respectant les directives et les normes établies, en visant des objectifs de qualité et en se conformant aux règles environnementales.

SAVOIRS ESSENTIELS LIÉS À LA COMPÉTENCE

L'apprentie ou l'apprenti doit connaître les critères de qualité pour la sélection des tiges ainsi que les différentes techniques d'abattage. Elle ou il doit également avoir des connaissances de base en mécanique pour utiliser adéquatement la débroussailleuse.

PROGRESSION DES APPRENTISSAGES LIÉS À LA COMPÉTENCE 3

La compagne ou le compagnon se rapporte au *Guide de démonstration des compétences* dans le *Carnet d'apprentissage*, ou à l'annexe 2 du présent guide.

ÉLÉMENT DE COMPÉTENCE 3.1 ET CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
3.1 Endosser et ajuster les vêtements et les équipements de fixation et de sécurité
◇ Port des équipements de protection individuelle appropriés, dans le respect des règles de santé et de sécurité du travail
◇ Justesse de l'ajustement du harnais et de l'ajustement de la débroussailleuse au harnais

PRÉCISIONS SUR L'ÉLÉMENT DE COMPÉTENCE 3.1

Avant de commencer ce module, vous devez vous assurer que l'apprentie ou l'apprenti connaît les mesures de sécurité de la CSST pour les activités de débroussaillage. Vous devez notamment vous assurer que :

- son habillement est réglementaire.

Avant que l'apprentie ou l'apprenti n'entame son premier parcours, vous devez lui transmettre les façons de faire pour **ajuster correctement son harnais et les poignées de sa débroussailleuse.**

Vous devez vous assurer que :

- les courroies du harnais sont appuyées sur le corps et que le crochet de suspension est de 10 à 15 centimètres plus bas que l'os de la hanche;
- la débroussailleuse est balancée correctement dans le harnais. La lame est parallèle au sol à environ 10 à 15 centimètres lorsque la débroussailleuse est vide d'essence;
- les poignées sont réglées de manière que les coudes forment un angle de 120 à 130 degrés et que les épaules de la personne soient centrées par rapport aux poignées;
- la plaque fémorale est ajustée de manière à maintenir la débroussailleuse en face de soi;
- le crochet de fixation n'a pas de marque d'usure importante et son linguet de sécurité est fonctionnel.

Élément de compétence 3.2 et critères particuliers de performance
3.2 Mettre sa débroussailleuse en état d'opération
◇ Respect des règles de santé et de sécurité du travail en ce qui concerne le plein d'essence et le démarrage de la débroussailleuse
◇ Évaluation juste du fonctionnement de la débroussailleuse
◇ Justesse de la réparation conformément aux techniques reconnues et aux normes en vigueur

PRÉCISIONS SUR L'ÉLÉMENT DE COMPÉTENCE 3.2

Avant de commencer ce module, vous devez vous assurer que l'apprentie ou l'apprenti connaît les mesures de santé et sécurité au travail pour les activités de débroussaillage. Vous devez notamment vous assurer que :

- elle ou il respecte les règles d'usage concernant la manipulation de carburant;
- la débroussailleuse est en bon état, avant d'amorcer le travail;
- l'affûtage de la lame est adéquat.

Vous devez transmettre les règles d'usage concernant la manipulation du **carburant**.

Vous devez vous assurer que l'apprentie ou l'apprenti :

- ne fume pas en faisant le plein d'essence;
- indique, à l'aide d'un ruban (ou de n'importe quel autre objet, par exemple un chandail), l'endroit où se trouve le dépôt du réservoir d'essence;
- a sur soi ou sur le réservoir d'essence un extincteur à poudre lorsqu'elle ou il effectue le plein d'essence.

De plus, vous devez vous assurer que l'apprentie ou l'apprenti connaît le **mélange huile-essence** approprié pour sa débroussailleuse et qu'elle ou il est capable de calculer la quantité d'huile nécessaire pour divers récipients d'essence (se référer au manuel du fabricant).

Le **démarrage de la débroussailleuse** doit s'effectuer dans le respect des règles de santé et de sécurité.

Vous devez vous assurer que :

- l'apprentie ou l'apprenti démarre sa débroussailleuse à plus de 3 mètres de l'endroit où se fait le plein d'essence;
- la lame tourne librement;
- la distance sécuritaire des autres travailleuses et travailleurs est respectée. Pour ce faire, veuillez vous référer aux normes de la CSST.

Élément de compétence 3.3 et critères particuliers de performance
3.3 Réaliser le parcours de coupe
◇ Justesse de la sélection des tiges, conformément aux consignes de la prescription
◇ Exactitude dans la direction des tiges abattues
◇ Justesse de l'application des techniques de coupe reconnues
◇ Respect de la qualité du débroussaillage en fonction de la prescription sylvicole ou des consignes de son supérieur

PRÉCISIONS SUR L'ÉLÉMENT DE COMPÉTENCE 3.3

Vous devez transmettre à l'apprentie ou l'apprenti une méthode de travail structurée pour éviter qu'elle ou il coupe de façon éparpillée et néglige certains secteurs. Par exemple, vous pouvez lui indiquer de réaliser des aller-retour d'une largeur approximative de 2 mètres.

Au début, la sélection des tiges à couper est un apprentissage qui exige beaucoup de concentration. Vous devez indiquer à l'apprentie ou à l'apprenti les erreurs les plus fréquentes et les façons de les éviter.

Par exemple, l'apprentie ou l'apprenti doit :

- éviter de blesser les tiges qu'elle ou il souhaite conserver;
- sélectionner les bonnes essences.

L'apprentie ou l'apprenti doit couper la tige en utilisant les techniques appropriées.

Vous devez vous assurer que :

- l'angle des souches est conforme aux techniques appropriées;
- la position du corps par rapport à la tige est ergonomique;
- la position d'attaque de la tige par rapport à la lame est appropriée au terrain;
- la partie débroussaillée est assez large. Trop souvent, dans les débuts, l'apprentie ou l'apprenti ne débrousaillent pas assez large. La technique du 2 mètres est recommandée pour lui éviter de se fatiguer inutilement;
- l'apprentie ou l'apprenti respecte une distance sécuritaire par rapport aux autres travailleuses ou travailleurs.

Pour connaître les différentes techniques de travail, il est recommandé de vous référer à la brochure de la CSST.

Vous devez vous assurer que :

- l'apprentie ou l'apprenti maîtrise bien les techniques et sait les appliquer au bon moment, en contexte réel de travail, et ce, avant d'inscrire que vous les considérez « acquises » dans le *Guide de démonstration des compétences*;
- les activités d'apprentissage sont adaptées en fonction du contexte de la forêt : grosseurs de diamètres, essences, types de terrain, traitement, densité du peuplement, etc.;
- l'apprentie ou l'apprenti effectue le dégagement de la tige selon la prescription;
- vous notez les situations qui n'ont pu être expérimentées et la technique qui n'a pu être nommée. Exemple : terrain non adéquat, la technique du gros diamètre n'a pu être montrée à l'apprentie ou l'apprenti.

Vous devez veiller à ce que l'apprentie ou l'apprenti contrôle la qualité du travail effectué, notamment vous assurer :

- que la distance entre les tiges est conforme à la prescription;
- que les souches n'ont pas plus de 6 pouces (15 centimètres) de hauteur (exemple : des souches trop hautes peuvent être un bon indicateur du mauvais ajustement de la débroussailleuse au harnais).

PRÉCISIONS SUR LA CONFIRMATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE 3

Avant de procéder à l'évaluation des apprentissages réalisés à la compétence 3, vous devez vérifier les éléments suivants :

- L'apprentie ou l'apprenti a eu suffisamment de temps pour développer des éléments de compétence visés par la compétence 3 du carnet d'apprentissage;
- L'apprentie ou l'apprenti est capable de débroussailler un parcours en respectant en tout temps les mesures de santé et de sécurité requises;
- Vous avez rempli les évaluations dans le *Guide de démonstration des compétences* et avez coché « acquis » pour tous les critères.

Pour confirmer l'atteinte de la compétence 3, l'apprentie ou l'apprenti, votre employeur et vous-même devez apposer votre signature dans le carnet.

**ANNEXE 1 – Tableau des risques pour la santé et la sécurité
du travail**

Tableau des risques pour la santé et la sécurité de la travailleuse ou du travailleur en lien avec l'exercice du métier d'ouvrière ou ouvrier sylvicole – débroussailleuse⁸.

Situations dangereuses
<i>Dispositif de sécurité de la débroussailleuse enlevé, modifié, endommagé ou inefficace</i>
Risques
<ul style="list-style-type: none"> - Projection de débris de bois, de métal de la lame ou de pierres - Maladies ou blessures imputables aux bruits et aux vibrations de l'outil (syndrome de Raynaud ou mains blanches, problèmes d'ouïe) - Brûlures, brûlures par projection de débris enflammés - Blessures causées par la perte de contrôle de la débroussailleuse ou par contact avec la lame
<i>Harnais de sécurité et ses accessoires modifiés ou endommagés</i>
Risques
<ul style="list-style-type: none"> - Douleurs, blessures et troubles musculo-squelettiques imputables à une tension exagérée dans les muscles et les articulations et à une friction aux épaules et à la hanche - Décrochage de la débroussailleuse et blessure par contact avec la lame
<i>Équilibrage de la débroussailleuse déficient</i>
Risques
<ul style="list-style-type: none"> - Douleurs et blessures au dos, tensions musculaires, bursites provoquées par des efforts et tensions excessifs pour éviter une perte de contrôle ou d'équilibre ou pour garder la lame en position correcte
<i>Modification des pièces d'origine</i>
Risques
<ul style="list-style-type: none"> - Brûlures et incendies - Fatigue excessive, déséquilibre et perte de contrôle - Projection de débris et de pièces métalliques vers la travailleuse ou le travailleur
<i>Essence et lubrifiant transportés, entreposés ou utilisés de façon inadéquate</i>
Risques
<ul style="list-style-type: none"> - Explosions, incendies, brûlures - Projections dans les yeux ou sur la peau - Intoxication, asphyxie
<i>Lame de la débroussailleuse mal aiguisée, fissurée ou changée à main nue</i>
Risques
<ul style="list-style-type: none"> - Fatigue et problèmes musculaires provoqués par un effort excessif - Projection d'éclats de lame - Blessures aux mains et aux avant-bras
<i>Utilisation inadéquate de la débroussailleuse</i>
Risques
<ul style="list-style-type: none"> - Chute, maux de dos, élongation musculaire, bursite, tendinite, tensions excessives - Suffocation ou intoxication provoquées par le monoxyde de carbone de la débroussailleuse lorsque démarrée dans un local mal aéré - Perte de contrôle, d'équilibre et blessures infligées à soi ou aux autres travailleuses et travailleurs - Blessures graves ou accident mortel causés par la chute ou l'éclatement de troncs ou de branches, projection de débris ou chute d'un chicot ou arbre dangereux - Coupures aux mains ou aux avant-bras - Rebonds et reculs de la débroussailleuse
<i>Travail en forêt</i>
Risques
<ul style="list-style-type: none"> - Coup de chaleur ou coup de froid, déshydratation - Réactions allergiques provoquées par des piqûres d'insectes

⁸ Élaboré à partir du document préparé par la Direction de la prévention-inspection de la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec en collaboration avec le Comité paritaire de prévention du secteur forêt, document intitulé *Débroussaillage*, 2^e édition (2003).

ANNEXE 2 -- GUIDE DE DÉMONSTRATION DES COMPÉTENCES

GUIDE DE DÉMONSTRATION DES COMPÉTENCES

COMPÉTENCE 1. Entretenir ses équipements et outillages

Pour satisfaire aux exigences de la compétence 1, il est essentiel que l'apprentie ou l'apprenti démontre la maîtrise des gestes professionnels associés aux éléments de compétences suivants :

ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE 1 ETCRITÈRES DE PERFORMANCE

1.1 Évaluer l'état général de la débroussailleuse et de ses composantes, mécanismes et systèmes				
1.2 Déterminer les opérations d'entretien				
L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :				
<i>Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (∅)</i>				
Pied réducteur	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier le niveau de graisse dans le carter du pied réducteur et d'en ajouter, s'il y a lieu.	- La vérification est faite conformément aux recommandations du fabricant.			
	- L'ajout est fait conformément aux recommandations du fabricant.			
2. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état de l'engrenage conique et de le remplacer, s'il y a lieu.	- Visuellement, l'engrenage ne montre pas de dents éclatées.			
	- Il n'y a pas de dépôt de métal dans la graisse du pied réducteur.			
3. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état du roulement à billes du pied réducteur et de le remplacer, s'il y a lieu.	- L'arbre de sortie de la lame n'a pas de jeu.			
	- Il tourne librement.			
4. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état de la tige de l'arbre d'entraînement et de sa partie femelle, et de les remplacer, s'il y a lieu.	- Il n'y a pas d'usure prématurée visible ni sur la tige de l'arbre ni dans la partie femelle de l'engrenage conique.			
5. L'apprentie ou l'apprenti est capable d'ajuster le pied réducteur.	- Le pied réducteur « est poussé au fond ».			
	- Il est aligné avec le capot et le centre de la monture de serrage.			

L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :

Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)

Tube de la débroussailleuse	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état du tube de la débroussailleuse et, s'il y a lieu, de le remplacer.	- Le tube est rectiligne (ligne droite).			
	- Le tube n'est pas fissuré.			
	- Le tube n'est pas déformé.			
	- Il ne présente pas de couleur de surchauffe.			
Système d'alimentation et d'allumage	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de nettoyer le filtre à air régulièrement et de le remplacer, s'il y a lieu.	- Le filtre à air n'est pas perforé.			
	- Le filtre à air ne laisse pas passer de particules.			
	- Ses écrous de rétention sont serrés à fond.			
	- Le nettoyage est fait selon les normes du fabricant.			
2. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier le retour automatique de la manette des gaz et, s'il y a lieu, de l'ajuster ou de le remplacer.	- Changer le ressort ou nettoyer la manette des gaz.			
3. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier le fonctionnement de l'étrangleur et du papillon et, s'il y a lieu, de les ajuster ou de les remplacer.	- Lorsque la manette des gaz est calée, le papillon et l'étrangleur sont ouverts.			
	- Lorsque la manette des gaz est relâchée, le papillon se referme complètement et l'étrangleur demeure ouvert.			
4. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier, s'il y a lieu, l'état : <ul style="list-style-type: none"> ▪ de la soupape de décompression, ▪ du soufflet de la pompe, ▪ du bouchon à essence et de les réparer ou remplacer, selon le cas.	- Lors du démarrage, la soupape de décompression est étanche et son retour est automatique.			
	- Le bouchon à essence est étanche et possède encore son attache.			
	- Le soufflet de la pompe d'amorçage est étanche.			

L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :

Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)

Système d'alimentation et d'allumage (suite)	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
5. L'apprentie ou l'apprenti est capable de nettoyer le réservoir à essence.	- Il n'y a pas de saleté dans le fond du réservoir.			
6. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état du filtre ou de la crépine, et de le ou la remplacer, s'il y a lieu.	- Le fond du filtre ou de la crépine est de couleur blanche.			
7. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état de la plaque de protection et de la remplacer, s'il y a lieu.	- Les écrous de serrage de la plaque sont serrés à fond et celle-ci ne présente pas de fissure.			
Tringlerie	PRÉCISIONS	1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier la tringlerie et son axe et de les remplacer, s'il y a lieu.	- La tringlerie est uniforme : la tringlerie et les trous du carburateur ne sont pas usés.			
	- L'accélérateur fonctionne à plein régime.			
Système d'échappement	PRÉCISIONS	1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'efficacité du silencieux et l'état du protège-silencieux, et de les remplacer au besoin.	- Le silencieux est à l'état d'origine.			
	- Le protège-silencieux n'a pas de cassure ni de fissure.			
2. L'apprentie ou l'apprenti est capable de nettoyer le pare-étincelles et de le remplacer au besoin.	- Le pare-étincelles n'a pas de dépôt de calamine et possède sa forme originale.			
Système de commande	PRÉCISIONS	1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier le fonctionnement de l'interrupteur et d'apporter les correctifs appropriés, s'il y a lieu.	- Le moteur s'arrête lorsque l'interrupteur est mis en position « arrêt ».			
2. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier le fonctionnement du verrou de sécurité de la manette des gaz et d'apporter les correctifs appropriés, s'il y a lieu.	- Le verrou de sécurité bloque la manette des gaz lorsqu'on appuie sur cette dernière.			

3. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état de la corde du lanceur et de son rappel mécanique, ainsi que le blocage du lanceur, et, s'il y a lieu, d'effectuer les ajustements ou les remplacements requis.	- La corde n'est pas effilochée.			
	- Elle entre au complet et facilement dans la poulie du lanceur.			
	- Le blocage du démarreur n'est pas cassé.			

L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :

Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)

Systèmes d'ancrage et de fixation	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état des amortisseurs et de les remplacer s'il y a lieu.	- Les amortisseurs ne sont ni fissurés, ni cassés, ni manquants.			
2. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état de l'anneau de fixation ou l'état de la réglette de suspension et de les remplacer, s'il y a lieu.	- L'anneau n'a pas d'encoche profonde.			
	- L'usure de la réglette de suspension ne dépasse pas plus de la moitié de son épaisseur.			
	- Les vis de fixation de l'anneau ou de la réglette sont serrées à fond, s'il y a lieu.			
	- La réglette ne présente pas de fissure.			
Serrage des vis et écrous visibles	PRÉCISIONS	1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état de serrage des vis et écrous visibles et de les visser, s'il y a lieu.	- Les vis et écrous sont bien serrés.			
Pièces de rechange propres à l'entretien et à la réparation de la débroussailleuse	PRÉCISIONS	1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier le contenu de son coffre à outils, de s'assurer de la disponibilité de pièces de rechange et de compléter son coffre, s'il y a lieu.	- Son coffre à outils contient les pièces de rechange requises pour l'entretien de sa débroussailleuse.			
	- La qualité des pièces est conforme aux recommandations du fabricant.			
Débroussailleuse de rechange	PRÉCISIONS	1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état de la débroussailleuse de rechange.	- La débroussailleuse de rechange possède les mêmes caractéristiques opérationnelles et de sécurité que la débroussailleuse principale.			

Pour satisfaire aux exigences de la compétence 1, il est essentiel que l'apprentie ou l'apprenti démontre la maîtrise des gestes professionnels associés aux éléments de compétence suivants :

ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE 1 ET CRITÈRES DE PERFORMANCE

1.3 Évaluer l'état de la lame et de ses éléments d'assemblage, de protection et de sécurité				
1.4 Assurer l'entretien de la lame et de ses éléments				
L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :				
Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)				
La lame et ses éléments d'assemblage	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état général de la lame et de la remplacer, s'il y a lieu.	L'ouvrière ou l'ouvrier porte des gants de cuir.			
	La lame est sécuritaire, c'est-à-dire :			
	- Elle n'est pas fissurée ni cassée.			
	- Elle est conçue pour une débroussailleuse.			
	- Elle n'est pas gondolée.			
	- Selon son type, ses angles de dépouille et de biseau de tête ne sont pas modifiés.			
	Elle est balancée conformément aux indications du fabricant.			
2. L'apprentie ou l'apprenti est capable de positionner la lame sur un support approprié au type de lame à affûter et à son contexte d'affûtage.	- La hauteur du support correspond à la hauteur de la ceinture du débroussailleur.			
	- La débroussailleuse est stabilisée.			
	- L'ouvrier porte des gants de cuir.			
	- La lame tourne librement.			
	- Selon le type de lame, elle est à la verticale.			
3. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'avoyage des dents et de les avoyer, s'il y a lieu.	- L'avoyage est effectué à l'aide d'un avoyeur.			
	- L'avoyeur est placé sur le devant de la dent.			
	- Les dents sont avoyées à 1 mm.			

L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :

Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)

La lame et ses éléments d'assemblage (suite)	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
4. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état d'affûtage des dents de la lame et de les affûter, s'il y a lieu.	- Les dents sont de même longueur.			
	- Le fond de la dent est vidé.			
	- La lime utilisée pour vider le fond de la dent est la même que celle utilisée pour l'affûtage.			
	- Le tranchant supérieur des dents est de 15 degrés par rapport à la lame.			
	- Lors du limage, le porte-lime est positionné à plat sur le dessus de la dent et perpendiculairement à la lame, et la dent prend la forme de la lime.			
	- Le limage est effectué de l'intérieur vers l'extérieur.			
5. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état et le positionnement du protecteur de lame et, s'il y a lieu, de l'ajuster ou de le remplacer.	- Le protecteur de lame n'est pas cassé.			
	- Le protecteur est positionné de façon que toutes les dents soient couvertes.			
	- Le protecteur est approprié au type de lame.			
	- La barrure du protecteur est positionnée dans l'encoche de rétention.			
6. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier le garde de sécurité ou le capot de protection du pied réducteur selon la lame utilisée et de l'ajuster ou de le remplacer, s'il y a lieu.	- Le garde de sécurité ou le capot n'est pas cassé.			
	- Il est approprié à la lame utilisée.			
	- Les vis de fixation sont serrées à fond.			

L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :

Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)

La lame et ses éléments d'assemblage (suite)	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
7. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état de l'écrou de fixation de la lame et de le serrer ou de le remplacer, s'il y a lieu.	- L'écrou possède sa forme originale.			
	- Il conserve sa propriété de rétention.			
8. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état et la conformité des rondelles de pression et de les remplacer, s'il y a lieu.	- Les rondelles de pression ne sont pas fissurées.			
	- Selon le type de lame ou selon le type de débroussailleuse, le mécanisme des rondelles de pression tourne librement.			
	- Les rondelles utilisées sont appropriées au modèle de la débroussailleuse.			
9. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état du disque porteur, si utilisé, et de le remplacer, s'il y a lieu.	- Le disque porteur n'est pas fissuré.			
	- Le disque porteur a sa forme originale.			

Pour satisfaire aux exigences de la compétence 1, il est essentiel que l'apprentie ou l'apprenti démontre la maîtrise des gestes professionnels associés à l'élément de compétence suivant :

ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE 1 ET CRITÈRES DE PERFORMANCE

1.5 Assurer l'entretien de l'équipement de protection individuelle, du harnais, du crochet de fixation et de leurs composantes				
L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :				
<i>Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)</i>				
Équipements de protection individuelle	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier les équipements de protection individuelle, et de les réparer ou remplacer, s'il y a lieu.	- Les équipements de protection individuelle sont conformes aux normes de la CSST (voir le <i>Guide du débroussaillage</i> de la CSST).			
Harnais	PRÉCISIONS	1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'état du harnais et de ses composantes, et de les réparer ou remplacer, s'il y a lieu.	- Les courroies ne présentent aucune déchirure ou altération.			
	- Les protège-épaules ne présentent aucune altération.			
	- La plaque fémorale n'est pas cassée.			
	- Le dispositif de dégagement automatique n'est pas cassé ni modifié.			
	- Le harnais n'est pas modifié.			
Crochet de fixation	PRÉCISIONS	1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier le crochet de fixation et son linguet de sécurité et de les remplacer, s'il y a lieu.	- Le crochet et le linguet ne sont pas cassés.			
	- Le crochet n'est pas usé à plus de 50 % de sa forme originale.			

COMPÉTENCE 2. Planifier ses parterres de coupe

Pour satisfaire aux exigences de la compétence 2, il est essentiel que l'apprentie ou l'apprenti démontre la maîtrise des gestes professionnels associés aux éléments de compétence suivants :

ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE 2 ET CRITÈRES DE PERFORMANCE

2.1 Planifier le parcours				
L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :				
<i>Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)</i>				
Prendre connaissance de la prescription ou des consignes du supérieur immédiat	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de recueillir les informations ou les consignes relatives à la superficie et à la configuration du terrain.	- Décrit la superficie de l'aire de coupe.			
	- Indique approximativement la localisation des sentiers et des chemins.			
2. L'apprentie ou l'apprenti est capable de recueillir les informations ou les consignes relatives aux peuplements et essences du parterre de coupe.	Nommer les peuplements et essences du parterre de coupe en indiquant le :			
	- Type de peuplement			
	- Type d'essence à favoriser			
	- Type de travaux à effectuer			
	- Nombre de tiges à l'hectare avant et après le traitement			
Déterminer le type de lame en fonction de la végétation de l'aire à traiter	PRÉCISIONS	1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable d'identifier le type de végétation de l'aire à traiter, le type de lame requis et, s'il y a lieu, de changer celle installée sur sa débroussailleuse.	- Le type de lame approprié à la végétation de l'aire à traiter est installé sur sa débroussailleuse.			

2.2 Évaluer les conditions qui prévalent sur le terrain

L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :

Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)

Type et conditions du terrain à débroussailler	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de marcher sur le terrain et de relever ses caractéristiques topographiques, les obstacles, les essences et autres, s'il y a lieu.	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer le relief. - Nommer les essences. - Repérer les obstacles de son aire de coupe. 			
Mesures de sécurité propres à l'aire de coupe	PRÉCISIONS	1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de relever, dans le programme de prévention de l'entreprise et dans le <i>Guide de débroussaillage</i> de la CSST, les mesures de sécurité applicables au parcours identifié.	<ul style="list-style-type: none"> - Nommer les mesures de sécurité applicables au parcours, conformément au programme de prévention de l'entreprise et au <i>Guide de débroussaillage</i> de la CSST 			

2.3 Établir un plan de coupe

L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :

Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)

Tracé du parcours	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de déterminer le tracé du parcours de coupe en fonction de ses caractéristiques.	Décrit verbalement le parcours établi, compte tenu de :			
	- Ses obstacles			
	- L'inclinaison des tiges			
	- La direction du vent			
	- La distance à parcourir			
	- L'endroit de dépôt de son réservoir d'essence			

COMPÉTENCE 3. Réaliser le parcours

Pour satisfaire aux exigences de la compétence 3, il est essentiel que l'apprentie ou l'apprenti démontre la maîtrise des gestes professionnels associés aux éléments de compétence suivants :

ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE 3 ET CRITÈRES DE PERFORMANCE

3.1 Endosser et ajuster les vêtements et les équipements de fixation et de sécurité				
L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :				
Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)				
Équipements de fixation et de sécurité	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable d'endosser les vêtements de travail appropriés.	- Les équipements de protection individuelle sont conformes aux normes telles que décrites dans le <i>Guide de débroussaillage</i> de la CSST.			
2. L'apprentie ou l'apprenti est capable d'ajuster correctement son harnais.	- Les courroies du harnais sont appuyées sur le corps.			
	- Le crochet de fixation est de 10 à 15 cm plus bas que l'os de sa hanche.			
3. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier l'usure du crochet de fixation et de son linguet de sécurité et de les remplacer, s'il y a lieu.	- Le crochet ne présente pas d'anomalie apparente.			
	- Le linguet de sécurité est fonctionnel.			
4. L'apprentie ou l'apprenti est capable de fixer la débroussailleuse au harnais.	- La débroussailleuse pend librement dans le crochet de fixation du harnais.			
5. L'apprentie ou l'apprenti est capable d'ajuster la débroussailleuse au harnais.	- Après l'ajustement du guidon, les coudes forment un angle de 120 à 130 degrés par rapport à la verticale.			
	- La lame est parallèle au sol à environ 30 à 40 cm lorsque le réservoir est plein d'essence.			
	- La plaque fémorale est placée de façon que la lame soit face à la travailleuse ou au travailleur.			

3.2 Mettre la débroussailleuse en état d'opération				
L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :				
<i>Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)</i>				
Débroussailleuse	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable d'identifier l'endroit du dépôt du réservoir à essence, d'y déposer le réservoir et de marquer l'endroit, s'il y a lieu.	- Un point de repère indique l'endroit où se trouve le dépôt du réservoir à essence.			
2. L'apprentie ou l'apprenti est capable de faire le plein d'essence.	- L'extincteur à poudre pour le feu est sur soi ou près de son réservoir à essence.			
	- Le bidon d'essence est certifié conforme (avec son bec verseur).			
3. L'apprentie ou l'apprenti est capable de démarrer la débroussailleuse.	- Le démarrage de la débroussailleuse s'effectue de façon sécuritaire, à plus de 3 m de l'endroit où se fait le plein d'essence.			
	- La lame tourne librement.			
	- Une distance sécuritaire de 15 m des autres travailleuses et travailleurs est gardée.			
4. L'apprentie ou l'apprenti est capable d'écouter les sons émis par le moteur et la mise en marche de la lame, et d'y déceler des anomalies, s'il y a lieu.	- Les sons émis ne présentent aucune anomalie.			
5. L'apprentie ou l'apprenti est capable de poser un diagnostic, s'il y a lieu.	- Le bris correspond au diagnostic posé.			
6. L'apprentie ou l'apprenti est capable d'arrêter la machine, s'il y a lieu.	S/O			
7. L'apprentie ou l'apprenti est capable d'effectuer la réparation appropriée.	- La réparation est effectuée conformément aux techniques reconnues et aux normes en vigueur.			

3.3 Réaliser le parcours de coupe				
L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :				
Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)				
Techniques de coupe	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
1. L'apprentie ou l'apprenti est capable de sélectionner les tiges d'avenir.	- Les tiges sélectionnées sont conformes aux consignes de la prescription.			
2. L'apprentie ou l'apprenti est capable de décider de la direction de la chute des tiges à couper.	- Selon le contexte.			
3. L'apprentie ou l'apprenti est capable de couper les tiges selon la technique : - Abattage à gauche	- Les tiges sont tombées dans la partie traitée du terrain.			
	- Les tiges dans la partie non traitée sont enlevées.			
	- Les tiges sont coupées aux angles déterminés selon la technique utilisée.			
	- Lors de la coupe, elle ou il adopte une position ergonomique de son corps par rapport aux tiges, compte tenu des difficultés du terrain.			
4. L'apprentie ou l'apprenti est capable de couper les tiges selon la technique : - Abattage à droite	- Les tiges sont tombées dans la partie traitée du terrain.			
	- Les tiges dans la partie non traitée sont enlevées.			
	- Les tiges sont coupées aux angles déterminés selon la technique utilisée.			
	- Lors de la coupe, elle ou il adopte une position ergonomique de son corps par rapport aux tiges, compte tenu des difficultés du terrain.			

L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :

Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)

Techniques de coupe (suite)	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
5. L'apprentie ou l'apprenti est capable de couper les tiges selon la technique : - Abattage avant	- Les tiges sont tombées dans la partie traitée du terrain.			
	- Les tiges dans la partie non traitée sont enlevées.			
	- Les tiges sont coupées aux angles déterminés selon la technique utilisée.			
	- Lors de la coupe, elle ou il adopte une position ergonomique de son corps par rapport aux tiges, compte tenu des difficultés du terrain.			
6. L'apprentie ou l'apprenti est capable de couper les tiges selon la technique : - Abattage avant gauche	- Les tiges sont tombées dans la partie traitée du terrain.			
	- Les tiges dans la partie non traitée sont enlevées.			
	- Les tiges sont coupées aux angles déterminés selon la technique utilisée.			
	- Lors de la coupe, elle ou il adopte une position ergonomique de son corps par rapport aux tiges, compte tenu des difficultés du terrain.			
7. L'apprentie ou l'apprenti est capable de couper les tiges selon la technique : - Abattage avant droite	- Les tiges sont tombées dans la partie traitée du terrain.			
	- Les tiges dans la partie non traitée sont enlevées.			
	- Les tiges sont coupées aux angles déterminés selon la technique utilisée.			
	- Lors de la coupe, elle ou il adopte une position ergonomique de son corps par rapport aux tiges, compte tenu des difficultés du terrain.			

L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :

Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)

Techniques de coupe (suite)	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		①	②	③
8. L'apprentie ou l'apprenti est capable de couper les tiges selon la technique : - Abattage arrière gauche	- Les tiges sont tombées dans la partie traitée du terrain.			
	- Les tiges dans la partie non traitée sont enlevées.			
	- Les tiges sont coupées aux angles déterminés selon la technique utilisée.			
	- Lors de la coupe, elle ou il adopte une position ergonomique de son corps par rapport aux tiges, compte tenu des difficultés du terrain.			
9. L'apprentie ou l'apprenti est capable de couper les tiges selon la technique : - Abattage arrière droite	- Les tiges sont tombées dans la partie traitée du terrain.			
	- Les tiges dans la partie non traitée sont enlevées.			
	- Les tiges sont coupées aux angles déterminés selon la technique utilisée.			
	- Lors de la coupe, elle ou il adopte une position ergonomique de son corps par rapport aux tiges, compte tenu des difficultés du terrain.			
10. L'apprentie ou l'apprenti est capable de couper les tiges selon la technique : - Coupe de chevauchement	- Les tiges sont tombées dans la partie traitée du terrain.			
	- Les tiges dans la partie non traitée sont enlevées.			
	- Les tiges sont coupées aux angles déterminés selon la technique utilisée.			
	- Lors de la coupe, elle ou il adopte une position ergonomique de son corps par rapport aux tiges, compte tenu des difficultés du terrain.			

L'apprentie ou l'apprenti a démontré la maîtrise des gestes professionnels suivants :				
<i>Utiliser le symbole approprié : Acquis (✓) En acquisition (EA) Ne s'applique pas (Ø)</i>				
Techniques de coupe (suite)	PRÉCISIONS	ÉVALUATION		
		1	2	3
11. L'apprentie ou l'apprenti est capable de couper les tiges selon la technique : - Coupe dirigée à la main	- Les tiges sont tombées dans la partie traitée du terrain.			
	- Les tiges dans la partie non traitée sont enlevées.			
	- Les tiges sont coupées aux angles déterminés selon la technique utilisée.			
	- Lors de la coupe, elle ou il adopte une position ergonomique de son corps par rapport aux tiges, compte tenu des difficultés du terrain.			
12. Facultative : - Coupe « humboldt »	- Les tiges sont tombées dans la partie traitée du terrain.			
	- Les tiges dans la partie non traitée sont enlevées.			
	- Les tiges sont coupées aux angles déterminés selon la technique utilisée.			
	- Lors de la coupe, elle ou il adopte une position ergonomique de son corps par rapport aux tiges, compte tenu des difficultés du terrain.			
13. L'apprentie ou l'apprenti est capable de dégager la tige sélectionnée.	- La tige est dégagée conformément à la prescription.			
14. L'apprentie ou l'apprenti est capable de vérifier la qualité du débroussaillage en rapport avec la prescription ou les consignes.	- L'évaluation de la qualité de son travail par l'apprentie ou l'apprenti a été faite en fonction de la prescription ou des consignes de son supérieur.			

ANNEXE 3 – OUTIL DE SUIVI DES APPRENTISSAGES

OUTIL DE SUIVI DES APPRENTISSAGES

NOM DE L'APPRENTIE OU DE L'APPRENTI	
NOM DE LA COMPAGNE OU DU COMPAGNON	

COMPÉTENCES ET ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE	En apprentissage √	En progression √	Maîtrisé √
Énoncé de la compétence 1 <i>(Un élément de compétence par ligne)</i>			
1.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Énoncé de la compétence 2 <i>(Un élément de compétence par ligne)</i>			
2.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Énoncé de la compétence 3 <i>(Un élément de compétence par ligne)</i>			
3.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- 1 : En apprentissage (n'est pas en mesure d'exécuter la tâche).
 2 : En progression (peut exécuter la tâche, mais a besoin d'assistance ou n'est pas tout à fait à l'aise).
 3 : Maîtrisé (peut exécuter la tâche efficacement et de façon autonome).